

PROCES - VERBAL 3/2020

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE à 20H00

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 24 juin 2020	5
1. Communications	4
1.1 Communications du Bureau	5
1.1.1 Résultats des votations	5
1.1.2 Représentations et invitations	6
1.1.3 Lettres et pétitions	6
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	7
1.2 Communications de la Municipalité	7
1.3 Discours de la Présidente	8
2. Ordre du jour	10
2.1 Assermentation de M. Bertrand Yersin en remplacement de M Luc Jeanneret (UDC), démissionnaire Assermentation de M. Félix Curinga en remplacement de M. Alexis Bally (Les Verts), décédé Assermentation de M. Pierre-Marie Favre en remplacement de M. Martial Ostertag (PLR), démissionnaire	11
2.2 Election d'un ou d'une secrétaire suppléant-e	12

2.3	Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Luc Jeanneret (UDC), démissionnaire	12
2.4	Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de M. Pierre-François Clerc, élu membre	12
2.5	Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Alexis Bally (les Verts), décédé	13
2.6	Election d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en Remplacement de Mme Simone Collet (Les Verts), élue membre	13
2.7	Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Pierre-François Clerc (UDC), démissionnaire	14
2.8	Election d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Patrick Eperon (UDC), élu membre	14
2.9	Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Dimitri Simos (les Verts), démissionnaire	14
2.10	Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Mme Anne Viredaz Ferrari (les Verts), élue membre	15
2.11	Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Odile Cuénoud Gonzalez (PS), démissionnaire	15
2.12	Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Mme Sylvie Winkler (PS), élue membre	15
2.13	Préavis 10-2020 Réhabilitation de la station d'épuration de Pully. Demande de crédit pour les études d'avant-projet CHF 1'570'000.00	16
2.14	Préavis 11-2020 Rue de la Poste et Av. Samson Reymondin Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully Crédit demandé CHF 9'370'000.00 TTC	19
2.15	Propositions individuelles	33
	Postulat de Monsieur Lucas Girardet : "Pour un parc public (provisoire ?) à Chantemerle»	
2.16.	Divers	38
2.16.1	Réponse à l'interpellation de M. Kuonen sur la reprise des charges sociales	38

2.16.2	Résolution à la Municipalité M. Richard Pfister	40
2.16.3	Sentier pédestre de la Chandelar Mme Lena Lio	46
2.16.4	Tableau des séances Bureau et Conseil Communal	46
2.16.5	Demande de rapport sur la Commune de Paudex M. Patrick Eperon	47
2.16.6	Site internet de l'Union Pulliérane M. Steeve Marion	47

La Présidente :

20h

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue. Je suis heureuse de pouvoir vous accueillir à nouveau dans notre salle pulliérane. Je vous remercie d'être toutes et tous venus avec votre masque et vous rappelle qu'il est obligatoire de le porter tout au long de la soirée. Porter le masque pendant plusieurs heures risque d'être pénible, je me permettrai donc d'imposer une courte pause, dans le cas où la séance se prolongerait, afin que chacune et chacun puisse prendre une bouffée d'air frais à l'extérieur du bâtiment.

Excusés :

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Karine Chevallaz, Anne Ganty, Sylvie Winkler et MM. Johann Candaux, Frank Ducret, Marc Ehrlich, Philippe Haldy, Max Henking, Jean-Marie Marlettaz, André Ogay, Olivier Ostertag, Serge Rinsoz, Jean-Baptiste Rusconi, Philippe Slama

Arrivées tardives : M. Tristan Gratier

Absents : Mme Christine Soerensen, MM. Jean-Marc Duvoisin, Sebastian Katz, Cédric Milliquet

La Présidente :

Je demande maintenant à notre nouvelle secrétaire, Mme Francine Medana, de procéder à l'appel.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 79 présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 28 août, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Monsieur Micolot n'a pas été appelé. Quelqu'un d'autre n'aurait pas été appelé ? Oui Mme Liliane Masson et M. Lucas Girardet. La secrétaire s'excuse pour ces oublis, assurent les personnes oubliées, qu'elles figurent bien sur la liste des présences, mais qu'elle a omis de les appeler. Ces opérations d'appel et de rappel étant accomplies, le Conseil ayant été régulièrement convoqué et le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et selon l'article 61 de notre règlement, je déclare la séance ouverte. Je vous rappelle le serment que vous avez toutes et tous prêté, chacune et chacun est libre, à ce moment, d'invoquer au fond de soi-même, selon son mode de croyance et son appartenance, une bénédiction sur nos travaux.

Je salue la représentante de la presse, qui doit être sur la galerie m'a-t-on dit, Mme Nicolier pour le 24Heures, je la remercie de l'attention qu'elle porte à nos débats et de couvrir nos travaux et l'actualité de notre ville.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, qui sont venus ce soir courageusement et au nom du Conseil, je les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la vie de notre Commune. Je salue enfin la Municipalité, accompagnée des représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie particulièrement ce soir toute l'équipe des techniciens et des huissiers qui rendent notre Conseil agréablement audible et qui assurent son bon déroulement. Ils ont fait preuve d'une immense flexibilité pour cette nouvelle organisation.

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2020**La Présidente :**

Le procès-verbal de la séance du 24 juin vous a été adressé par mail en date du 29 août dernier, dans les délais réglementaires. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques ou des propositions de corrections, de modifications à proposer pour ce procès-verbal ? Tel ne semble pas être le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement et je remercie son auteur, M. Bernard Montavon, pour son excellent travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. RESULTATS DES VOTATIONS

Concernant les communications du Bureau, il est d'usage de vous communiquer les résultats pulliérans sur les objets des votations et élections sur lesquels la population a été amenée à se prononcer. J'adresse tout d'abord la sincère reconnaissance du Conseil communal à M. Stéphane Chevalier et à l'Office de la population pour leur important travail préparatoire. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire Mme Francine Medana et à notre ancien secrétaire, M. Bernard Montavon, qui nous a fait l'honneur et le plaisir de nous accompagner durant toute la journée de dépouillement. Je remercie en outre tous les participants au dépouillement pour leur efficacité, nous avons eu un taux de participation record à Pully avec plus de 67% des électeurs qui ont fait entendre leurs voix et qui pour certains sont venus alimentés une longue queue depuis la Rue de la Poste jusqu'à la maison pulliérane, brandissant leur enveloppe jusqu'à l'heure limite de 11h30. Un pareil taux de participation ne s'était pas vu à Pully depuis plus de 10 ans.

Les électrices et les électeurs de Pully étaient appelés à se prononcer le 27 septembre 2020, dimanche dernier, sur 5 objets fédéraux et un objet communal concernant le référendum sur la hausse d'impôts. Dans notre commune, comme je vous le disais, la participation s'est donc élevée à 67,22% avec 7067 bulletins rentrés. Vous allez voir affichés derrière moi ces résultats, que je vais vous lire.

Les résultats obtenus ont été les suivants :

Objet 1 Initiative populaire de limitation «pour une immigration modérée» : **refusé** par 76,91% des votants pulliérans, soit 1'607 oui et 5'352 non

Objet 2 Loi sur la chasse: **refusée** par 60,76% des votants pulliérans, soit 2'692 oui et 4'168 non

Objet 3 Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers: **acceptée** par 53,83% des votants pulliérans, soit 3'678 oui et 3'155 non

Objet 4 Loi sur les allocations pour pertes de gain, à savoir la prolongation du congé paternité: **acceptée** par 82,62 % des votants pulliérans, soit 5'735 oui contre 1'206 non

Objet 5 Acquisition de nouveaux avions de combat: a été **refusée** par 57,07% des votants pulliérans, soit 2'946 oui et 3'917 non

Enfin concernant l'**objet communal** 70,92% des pulliérans ont **refusé** l'adoption du préavis municipal N° 11-2019 relatif à l'arrêté d'imposition amendé pour l'année 2020, contre 29,08% qui l'ont accepté.

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Nous sommes toujours dans les communications du bureau.

Au chapitre des représentations et invitations, nombreux événements ont dû être annulés ou modifiés à cause de la situation sanitaire que nous connaissons tous maintenant que trop bien. J'ai tout de même pu représenter le Conseil aux manifestations suivantes :

Le 1^{er} août : j'ai pu participer à l'incontournable Diane avec la fanfare de Pully avec un rendez-vous bien matinal à 4h45 et un verre de Chasselas encore plus matinal à 5h50. La suite des manifestations du 1^{er} août ayant été annulée, nous avons terminé le tour de Pully à 9h avec un petit-déjeuner à l'Esplanade du Prieuré. Je suis très heureuse que cette belle tradition ait tout de même pu avoir lieu, malgré la situation sanitaire et je remercie tous les membres de la fanfare et les félicite pour cette organisation.

Le 17 août : j'ai participé à la soirée officielle de la semaine du soir au Club nautique, nous avons tous pu profiter de la régates sous une météo radieuse.

Le 10 septembre : notre vice-président, Monsieur Dimitri Simos, a participé à l'Assemblée générale de l'Association Promotion Pully-Paudex-Belmont et je l'en remercie.

Le 14 septembre : comme tout citoyen, j'ai assisté à la séance d'information sur le préavis de la Maison Pulliérane.

Le 25 septembre : j'ai assisté à l'assemblée générale du Budokai de Pully.

Le 26 septembre : j'ai pu faire une rapide visite mais sympathique au 70^{ème} du Club de Rink-hockey.

1.1.3. LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu en date du 20 juillet 2020 la lettre de démission de notre collègue Martial Ostertag qui nous écrit ceci :

« Madame la Présidente,

Déménageant hors de la commune, c'est avec grand regret que je me vois dans l'obligation de démissionner du Conseil communal pour le 31 août 2020.

Entré au Conseil en 2011, j'ai eu un énorme plaisir à œuvrer au sein du parti PLR, ainsi que de le représenter dans la commission d'urbanisme ou diverses commissions pour les préavis, et ce pour le bien de notre commune.

Je tiens à remercier mes collègues du parti pour les excellentes relations durant ces 9 années passées au Conseil.

Mes remerciements vont aussi à tous les conseillères et conseillers de tous les partis confondus, avec qui toutes les discussions ont toujours été positives, enrichissantes et surtout dans le respect de chacun.

Je vous souhaite de fructueux débats pour cette fin de législature.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes cordiales salutations. »

Martial Ostertag.

Nous procéderons à l'assermentation du successeur de M. Ostertag dans quelques instants. Pour l'heure, je remercie vivement en notre nom à tous M. Martial Ostertag pour son engagement au service de la collectivité pendant ces 9 dernières années et je lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière politique dans une autre commune.

J'ai reçu en date du 12 juillet une lettre de Monsieur Monnier relatif à la toiture des bâtiments du nouveau quartier des Boverattes. Je tiens cette correspondance à disposition des conseillères et conseillers intéressés.

1.1.4. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous aborderons sous le chapitre des propositions individuelles de notre ordre du jour, le postulat de M. Lucas Girardet « Pour un parc public provisoire à Chantemerle » qui vous a été transmis par mail du 23 septembre dernier, soit dans le délai réglementaire d'au moins 7 jours avant la séance du Conseil selon l'art. 67 al. 1 de notre règlement.

Aucune autre proposition individuelle n'a été déposée en vue de la présente séance.

1.2.COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Vous avez reçu une communication sur la table et vous avez également reçu par mail le 25 septembre dernier, la réponse à l'interpellation de M. Remo Kuonen relative à la reprise des charges de la facture sociale par le Canton.

Le 29 septembre, nous avons tous reçu le communiqué de presse avec la résolution proposée au Conseil qui sera voté toute à l'heure.

Monsieur le Syndic, ou autre membre de la Municipalité, est-ce que quelqu'un désire s'exprimer à propos de ces communications ? Monsieur Zolliker, vous avez la parole.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal :

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Madame la Présidente,

La Municipalité se devait encore de répondre à la question posée par M. le Conseiller Olivier Burnet, lors de notre séance de décembre de l'année passée, je vais donc me permettre de le faire ce soir, c'était une question qui concernait la reprise de l'énergie injectée sur le réseau électrique.

Monsieur le Conseiller communal, lors de la séance du 4 décembre, vous avez interpellé la Municipalité au sujet des tarifs de reprise de l'énergie injectée sur le réseau électrique par les installations photovoltaïques, en déplorant notamment la diminution de la rétribution accordée à certains producteurs. La Confédération estime que la rentabilité des installations photovoltaïques s'est beaucoup améliorée au cours de ces dernières années et a donc décidé de changer de paradigme, en favorisant l'autoconsommation au détriment de l'injection des excédents sur le réseau électrique. Le système d'encouragement a ainsi subi de nombreuses modifications au cours de ces dernières années et de nouvelles dispositions légales sont apparues afin de favoriser l'autoconsommation, notamment par la possibilité de former des regroupements pour la consommation propre. Par ailleurs, de nouvelles technologies, comme le déplacement du déploiement de la mobilité électrique permettront également d'accroître l'autoconsommation, source d'économie substantielle pour les propriétaires d'installations photovoltaïques. La méthode pour calculer le prix de reprise de l'énergie a aussi passablement évolué et doit depuis 2018 être déterminée sur la base du prix d'une énergie équivalente. Il faut comprendre que le coût de l'énergie photovoltaïque achetée est produite par le fournisseur de l'électricité. Donc cela devrait être le même prix, normalement. En 2019, cette méthode de calcul était utilisée pour fixer le tarif de reprise de l'énergie injectée pour l'ensemble des propriétaires d'installations

photovoltaïques à Pully, à l'exception de 9 d'entre eux, qui pour des raisons historiques bénéficiaient d'un tarif plus avantageux, même beaucoup plus avantageux. Ainsi, l'uniformisation des tarifs en 2020 permet de se mettre en règle avec les prescriptions fédérales, tout en favorisant une certaine égalité de traitement entre les propriétaires, puisqu'ils bénéficient maintenant tous du même tarif de reprise. Les éléments que je viens de mentionner découlent principalement des grandes orientations stratégiques de la politique nationale en matière d'électricité, sur laquelle la Municipalité n'a aucune prise et sa marge de manœuvre est très restreinte à ce niveau-là. La Municipalité soutient toutefois les propriétaires dans le développement des technologies solaires par le biais du programme Ecowatt. Ce dernier propose par exemple une participation aux coûts d'investissement des nouvelles installations solaires à hauteur de CHF. 5'000.- pour les petites installations. En fonction de l'évolution du marché de l'électricité et du cadre législatif qui y est lié, la Municipalité réévalue d'année en année le type de subvention qu'elle accorde par le biais du programme Ecowatt. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de soutenir la production photovoltaïque par une prime à l'injection, mais uniquement par des subventions à l'installation. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Zolliker.

Nous aborderons sous le chapitre des propositions individuelles de notre ordre du jour, le postulat de M. Lucas Girardet « Pour un parc public provisoire à Chantemerle » qui vous a été transmis par mail du 23 septembre dernier, soit dans le délai réglementaire d'au moins 7 jours avant la séance du Conseil et selon l'art. 67 al. 1 de notre règlement.

Aucune autre proposition individuelle n'a été déposée en vue de la présente séance.

1.3. DISCOURS DE LA PRESIDENTE

Chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, voici venu le moment où la nouvelle présidente ou le nouveau président prononce son discours inaugural.

Le 24 juin dernier, cette même assemblée m'a confié la responsabilité de présider notre conseil, j'avais alors été très émue par la confiance que vous me témoigniez et je tiens encore une fois à vous en remercier chaleureusement. Je suis très honorée de pouvoir occuper cette fonction et je mettrai toute mon énergie à m'en montrer digne tout au long de l'année.

J'ai beaucoup de personnes à remercier dans ce discours et j'aimerais commencer par notre ancien Président, Robin Carnello, qui m'a transmis son expérience et préparée avec beaucoup de générosité à cette fonction de présidente et je le félicite à nouveau pour la grande maîtrise et la sérénité qu'il a su démontrer lors de cette année quelque peu bouleversée.

Je ne vous livrerai pas ici un sermon sur l'engagement politique car je sais que, tout comme moi, chacun d'entre vous est engagé depuis son champ d'idées et d'opinions pour le bien de notre commune. Je sais que chacun d'entre vous a une histoire particulière qui vous connecte à la Ville de Pully et qui vous a motivé à rejoindre cette assemblée.

J'ai aussi la mienne. Je suis la troisième génération de pulliérans dans ma famille. C'est mon grand-père paternel qui le premier a arpenté les rues de Pully. Rues qu'il a vite connu par cœur ayant fait toute sa carrière de facteur dans notre commune. C'est à ce cher grand-papa que je dois non seulement ma citoyenneté pulliérane, mais également une vision doucement critique sur le monde qui nous entoure. Il nous a quitté en début d'année et je sais qu'il aurait été très fier d'être dans le public aujourd'hui.

Pensée émue également pour notre ancien collègue Gérard Mieli, qui est venu il y a six ans me démarcher à l'Université de Lausanne où je transpirais sur mon doctorat, pour me proposer de me pencher sur les dossiers, non moins compliqués, de la commune de Pully. Accompagné de Mme Pauline Tafelmacher, ma camarade de toujours, camarade de jeux d'abord, et camarade politique ensuite, avec son sens de l'argumentation et sa sympathie légendaire, il avait su trouver les mots pour me convaincre.

Je suis donc engagée en politique que depuis quelques années seulement, mais je suis engagée dans la ville depuis toujours. J'y ai fait toutes mes écoles, de Chantemerle à Arnold Reymond, en passant par le collège principal. C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai accompagné mes enfants dans ces mêmes collèges qu'ils fréquentent depuis notre retour à Pully en 2012.

Ici, devant vous ce soir, je regarde l'assemblée et je retrouve avec délice et une certaine nostalgie des visages familiers d'anciens élèves du collège Arnold Reymond ; conseiller, conseillère communale, chef de groupe, présidente de parti ou encore chef de service. Le directeur de cet établissement aurait presque de quoi en être fier. L'Arnold Reymond a une importance particulière dans ma vie pulliérane, car il est le point de rencontre de mes trois activités de jeunesse : entre l'école bien sûr, la musique et la gymnastique.

C'est à l'Octogone que je dois mes premières représentations publiques. Je me souviens de mes 12 ans où lors d'une participation à la « grande audition » de l'école de musique, j'ai fait sonner ma flûte traversière devant un large public pour la première fois. Je me souviens du trac et de la furtive envie de me défiler, un peu comme ce soir, mais je me souviens aussi de la fierté et du plaisir d'interagir et de partager une passion avec un grand auditoire, un plaisir qui m'accompagne, je vous rassure aussi ce soir.

C'est en face de l'Octogone, dans la salle omnisport de l'Arnold Reymond que j'ai dû croiser l'ancien président de ce Conseil pour la première fois. Faisant partie tout comme lui du club de gym de Pully, j'ai participé à pas moins de dix soirées de gym, des petites pupillettes aux actifs. Nos quelques années de différences ne nous permettent pas de nous en souvenir, mais, comme par tradition, les plus grands aident toujours les moins grands à préparer leurs agrès, j'ai peut-être eu la chance de lui installer son petit trampoline. Ayant choisi l'économie comme option au secondaire, je n'ai pas eu la chance par contre d'aller au club Med du Gymnase de Chamblandes. Les économiques n'étant pas assez nombreux à l'époque, il n'y avait pas de classe pour nous à Pully. J'ai donc été envoyée dans un autre club Med, au Gymnase Auguste-Piccard, pas mal non plus. Ce fut le début de mon exode, d'abord lausannois avec des études gymnasiales et universitaires, puis madrilène pour terminer mes études des sciences sociales. Il y eu ensuite un court passage à Fribourg avant de revenir à Pully et de m'envoler ensuite pour la Colombie avec mon mari et mon premier enfant. J'y ai poursuivi des études postgrades et allais commencer à forger une envie d'engagement. Les cinq années de vie en Colombie m'ont fait découvrir de visu une toute autre manière de gérer la politique, de gérer les différences d'opinions. J'y ai vu l'impossibilité de certaines citoyennes et certains citoyens à faire entendre leur

voix sans subir des menaces de mort. Pas seulement politiciens, mais aussi journalistes, chercheurs universitaires, professeurs, commerçants ou simples citoyens. J'ai compris cette impossibilité et la pensée de beaucoup que les armes sont plus efficaces que le vote. Aujourd'hui, plus que jamais, je mesure la beauté et la richesse de notre système démocratique suisse. Je mesure la chance que nous avons de pouvoir confronter les opinions plurielles, la chance que nous avons de pouvoir user de ce droit en toute liberté.

En tant que conseillère communale, j'ai véhiculé des valeurs de solidarité, de tolérance et de partage dont je suis fière. En tant que Présidente, je me consacrerai à la garantie du respect dans les interlocutions, entre conseillères et conseillers communaux, du Conseil à la Municipalité et de la Municipalité au Conseil. Je me réjouis de faire partie d'une Assemblée où nous avons la chance de pouvoir exprimer nos opinions, nos divergences et d'en débattre. Nous avons même la chance et le droit de râler dans ce Conseil Communal, droit auquel nous faisons peut-être trop souvent usage, mais nous pratiquons la démocratie telle que Rousseau l'entendait, en exprimant notre volonté directement sans intermédiation de façon autonome et individuelle, mais en cherchant une sagesse qui se trouve dans la volonté générale.

C'est ce principe du droit d'expression, d'opinion, de débats et de votes pacifiques qui m'a animée à m'engager au sein de ce Conseil en 2014 et qui m'animerà à le présider tout au long de cette année 2020-2021.

Je me réjouis de relever avec vous, tous les défis de cette dernière année de législature, je compte bien sûr sur votre participation, votre collaboration et votre bienveillance et indulgence pour nos premiers pas à notre secrétaire et à moi-même. Je remercie infiniment le bureau de m'accompagner dans cette belle aventure et en particulier Francine Medana pour avoir repris le flambeau du secrétariat avec tant de courage et d'élégance.

Je vous remercie toute et tous encore une fois pour votre confiance et pour votre attention.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 29 août dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 10 et 11-2020 que nous traiterons tout à l'heure.

J'ai une petite modification à cet ordre du jour à vous proposer, car nous avons finalement non pas deux, mais trois assermentations ce soir. Afin de ne pas répéter le serment 3 fois et pour plus de commodité, je vous propose donc d'effectuer ces trois assermentations simultanément sous le point 1 de l'ordre du jour.

Ainsi le point 3 de l'ordre du jour devient le point 2, le point 4 devient le point 3 et ainsi de suite.

Est-ce qu'une conseillère ou un conseiller s'oppose à cet ordre du jour ou est-ce qu'il y a une remarque à formuler ? Si ce n'est pas le cas et je considère cet ordre du jour avec ce changement comme adopté et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets et au point 1 de cet ordre du jour.

2.1. Assermentation de M Bertrand YERSIN, en remplacement de M. Luc JEANNERET (UDC), démissionnaire, M. Félix CURINGA, en remplacement de M. Alexis BALLY (Les Verts) décédé, M. Pierre-Marie FAVRE en remplacement de M. Martial OSTERTAG (PLR), démissionnaire

La Présidente :

La démission de Luc Jeanneret (UDC) que je salue après 9 années d'implication au sein de notre conseil avait été annoncée et sa lettre de démission lue lors du précédent conseil. La lettre de démission de M. Martial Ostertag a été lue précédemment.

Le malheureux décès de notre cher et apprécié collègue, Alexis Bally, survenu en juin dernier, donne également lieu à une assermentation pour son groupe.

Nous allons donc procéder à l'assermentation de M. Bertrand Yersin en remplacement de M. Luc Jeanneret, M. Félix Curinga en remplacement de M. Alexis Bally et de M. Pierre-Marie Favre en remplacement de M. Martial Ostertag. Je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir conduire les 3 nouveaux conseillers communaux devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Messieurs les nouveaux Conseillers communaux, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Le serment le voici :

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Bertrand Yersin ?

M. Bertrand Yersin : Je le promets

M. Félix Curinga ?

M. Félix Curinga : Je le promets

M Pierre-Marie Favre ?

M Pierre-Marie Favre : Je le promets

Messieurs, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers notre secrétaire, voilà qui descend, pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. (Applaudissements). J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

2.2. Election d'un ou d'une secrétaire suppléant-e

Nous allons maintenant procéder à l'élection d'un ou d'une secrétaire suppléante pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021 en remplacement de Madame Francine Medana. A ce jour je n'ai reçu qu'une candidature, celle de Monsieur Bernard Montavon,

secrétaire sortant. Y-a-t-il ce soir d'autres candidatures ? Tel n'ayant pas l'air d'être le cas, Monsieur Montavon est élu tacitement secrétaire suppléant pour la période 2020-2021, je l'en félicite et le remercie infiniment pour son engagement. (Applaudissements).

2.3. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Luc JEANNERET (UDC), démissionnaire

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités par les démissions de nos collègues, ainsi que par le décès de feu Alexis Bally, au sein des commissions devant être élues par ce conseil. Je rappelle une seule fois pour les points 3 à 12 de l'ordre du jour que, conformément à l'art. 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller ou la conseillère à remplacer.

J'invite le groupe UDC à présenter une candidature à ce poste.

Mme Lena LIO demande la parole :

Le Groupe UDC a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Pierre-François Clerc, au poste de membre de la Commission des finances. M. Clerc est actuellement suppléant dans cette même commission. Nous vous invitons donc à soutenir sa candidature. Merci.

La Présidente :

Je remercie Mme Lio pour la présentation de M. Pierre-François Clerc. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Pierre-François Clerc est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.4. Election d'un membre suppléant à la Commission des finances en remplacement de M. Pierre-François Clerc, élu membre

La Présidente :

J'invite le groupe UDC à présenter une candidature à ce poste. Mme Lena Lio, non excusez-moi, M. Clerc vous avez la parole.

M. Pierre-François CLERC :

Au poste de suppléant, Le groupe UDC voudrait proposer la candidature de M. Bertrand Yersin qui vient d'être assermenté. Puisque vous ne le connaissez pas, je vais dire quelques mots sur lui, M. Bertrand Yersin est né en 1952, il est médecin, ancien chef du Service des urgences au CHUV, professeur et nous sommes heureux de l'accueillir parmi nous et je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature comme membre suppléant à la commission des finances.

La Présidente :

Je remercie M. Clerc pour la présentation de M. Bertrand Yersin. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, M. Bertrand Yersin est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements).

2.5. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Alexis Bally (les Verts), décédé

La Présidente :

J'invite le groupe des Verts à présenter une candidature de membre à la commission d'urbanisme. Mme la Conseillère Anne Viredaz, vous avez la parole.

Mme Anne VIREDAZ :

Merci Mme la Présidente. Le groupe des Verts vous propose la candidature de Mme Simone Collet qui est actuellement membre suppléante de la Commission d'urbanisme et qui deviendra ainsi membre à part entière. Je vous remercie de soutenir cette candidature.

La Présidente :

Je remercie Mme Viredaz pour la présentation de Mme Simone Collet. Y'a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, Mme Collet est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements).

2.6. Election d'un membre suppléant à la Commission d'Urbanisme en remplacement de Mme Simone Collet, (Les Verts), élue membre

La Présidente :

J'invite à nouveau le groupe Les Verts à présenter une candidature au poste de membre suppléant à la Commission d'urbanisme. Mme la Conseillère Anne Viredaz vous avez la parole.

Mme Anne VIREDAZ :

Pour le poste de membre suppléant, le groupe des Verts vous soumet la candidature de M. Tristan Cordonier. Entré au Conseil Communal l'an dernier, il a déjà participé à plusieurs commissions ad hoc. C'est un cycliste convaincu qui est directeur associé de l'entreprise vélocité, le service de livraison le plus rapide de Suisse. Merci d'accueillir favorablement sa candidature.

La Présidente :

Je vous remercie pour la présentation de M. Tristan Cordonier. Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, M. Tristan Cordonier est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements).

2.7. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Pierre-François CLERC (UDC), démissionnaire

La Présidente :

Toujours pour la Commission d'Urbanisme, j'invite le groupe UDC à présenter une candidature à ce poste. M. Clerc, vous avez la parole.

M. Pierre-François CLERC :

A la place de membre à la Commission d'urbanisme, je vous propose la candidature de M. Patrick Eperon, qui était suppléant jusqu'à aujourd'hui. M. Eperon, licencié en sciences politiques, est un grand spécialiste en matière de mobilité. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

La Présidente :

Je remercie pour cette présentation. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas M. Eperon est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements).

2.8. Election d'un membre suppléant à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Patrick Eperon, élu membre

La Présidente :

J'invite à nouveau le groupe UDC à présenter une candidature pour un membre suppléant à la commission d'urbanisme.

M. Pierre-François CLERC :

Pour renforcer cette équipe à la Commission d'urbanisme, je vous propose Roland Du Bois, architecte, membre de longue date de ce conseil et observateur critique du droit en matière d'aménagement et de construction. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à cette candidature.

La Présidente :

Je remercie pour la présentation de M. Du Bois. Y'a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas M. Du Bois est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements).

2.9. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Dimitri Simos (Les Verts), démissionnaire

La Présidente :

La nouvelle configuration du bureau aura valu deux démissions pour la Commission de gestion.

J'invite d'abord le groupe des Verts à présenter une candidature au poste de membre à la Commission de gestion. Mme Anne Schranz vous avez la parole.

Mme Anne SCHRANZ :

J'ai le plaisir de vous proposer la candidature d'Anne Viredaz Ferrari, actuellement suppléante de cette même commission. Je ne vous présente pas cette collègue que vous connaissez tous puisqu'elle vous a fait face pendant une année. Merci pour elle.

La Présidente :

Merci pour cette présentation. Y'a-t-il une autre candidature ? Si tel n'est pas le cas, Mme Anne Viredaz est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements).

2.10. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Mme Anne Viredaz Ferrari (Les Verts), élue membre

La Présidente :

Monsieur l'huissier ne partez pas trop loin, parce que j'invite à nouveau le groupe des Verts à présenter une candidature au poste de membre suppléant à la Commission de gestion. Mme la Conseillère Anne Viredaz, vous avez encore une fois la parole

Mme Anne VIREDAZ :

J'ai le plaisir de vous soumettre la candidature de M. Lucas Girardet, entré au conseil en juin dernier. Il a déjà siégé auparavant dans un autre conseil communal et au Grand Conseil. C'est un entrepreneur qui a déjà mis sur pied de nombreux projets, dont La Jetée

de la compagnie à Ouchy, dont il est gérant actuellement. Merci de lui réserver bon accueil.

La Présidente :

Je remercie Mme Viredaz pour cette présentation. Y'a-t-il d'autres candidatures ? Si tel n'est pas le cas, M. Lucas Girardet est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements).

2.11. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Odile Cuénoud Gonzalez (PS), démissionnaire

La Présidente :

J'invite pour finir le groupe socialiste à présenter une candidature au poste de membre de la Commission de gestion, en remplacement de moi-même, Odile Cuénoud Gonzalez démissionnaire. M. le Conseiller Yassin Nour, vous avez la parole.

M. Yassin Nour :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Sylvie Winkler, membre suppléant de la Commission de gestion pour le poste de membre permanent. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

La Présidente :

Merci pour cette présentation. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, Mme Sylvie Winkler est élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements).

2.12. Election d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de Mme Sylvie Winkler, (PS), élue membre

La Présidente :

J'invite encore une fois le parti socialiste à présenter une candidature au poste de membre suppléant de la Commission de gestion, M. Yassin Nour vous avez la parole.

M. Yassin Nour :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Rihab Hammami au poste de membre suppléant. M. Hammami est entré l'année dernière au Conseil communal et a déjà participé à en tout cas une commission ad hoc importante Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

La Présidente :

Je vous remercie pour cette présentation. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, M. Rihab Hammami est élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements).

Nous en avons terminé avec cette longue série d'élections, nous pouvons passer au point 13 de notre ordre du jour.

**2.13. Préavis 10-2020 Réhabilitation de la station d'épuration de Pully.
Demande de crédit pour les études d'avant-projet CHF 1'570'000.00**

La Présidente :

J'invite Mme Lucienne Vasserot, Présidente de la commission ad hoc de cet objet, pour présenter et commenter le rapport de ladite commission.

Mme Lucienne VASSEROT :

Voici quelques compléments au rapport du préavis que vous avez eu le temps de lire et un résumé. Si la STEP de Pully a fêté ses 50 ans d'existence, elle remplit encore totalement les exigences légales pour le traitement des eaux usées. Toutefois, un vieillissement est bien réel et si certains éléments pourront être conservés, elle devra être transformée et partiellement reconstruite. Actuellement, l'ordonnance sur la protection des eaux impose impérativement en plus le traitement des micropolluants, ce qui est prévu dans le futur projet de la STEP. Une pré-étude a confirmé qu'il était plus intéressant de réhabiliter la STEP de Pully existante plutôt que de reconstruire à neuf. Se raccorder à la STEP de Vidy était également une possibilité qui n'a pas été retenue, pour raisons financières d'abord et qui permet ainsi de conserver la maîtrise du traitement des eaux des communes de Pully, Belmont et Paudex. Les objectifs de la future STEP sont exprimées en page 6 du préavis par un schéma très intéressant et très clair. Le préavis a soulevé plusieurs questions, concernant les montants, non directement liés à la réhabilitation de la STEP, mais ils sont effectivement à prendre encore en compte pour l'étude global du Plan d'affectation futur concernant la parcelle communale comprenant la STEP et le parking à maintenir dans le futur projet.

Un amendement a été déposé. Je vous le lis :

Au point 5.3 du préavis, il est fait mention des coûts qui sont tous estimés très largement, ces coûts contiennent donc déjà leurs parts de divers et imprévus. Dès lors, il devient difficile d'y ajouter un poste divers et imprévus de 25% sur l'ensemble des postes. La commission estime que ce poste ne devrait pas dépasser 15%, soit le montant de CHF 190'000.00 en lieu et place des CHF 315'000.00 prévus.

Par amendement, au point 2 des décisions finales du préavis, le texte adapté par la commission devient :

Point 2 : d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 1'445'000.00 TTC pour les études d'avant-projet. Cet amendement a été accepté par la commission par 6 voix et 2 absentions.

La commission ad hoc recommande donc au Conseil communal, vu le préavis municipal 10-2020 du 12 août 2020, vu le rapport de la commission désignée à cet effet, vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales, la CARI, vu le préavis de la Commission des finances, décide :

- 1) d'adopter le projet de réhabilitation de la STEP de Pully amendé ;
- 2) d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 1'445'000.00 TTC pour les études d'avant-projet, prélevés sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je vous remercie.

La Présidente :

Merci Mme Vasserot, je vous invite à vous rasseoir. Vous avez reçu en même temps que le rapport de la commission ad hoc, le préavis favorable de la Commission des affaires régionales et intercommunales, je remercie à ce titre ladite commission pour son rapport. La Municipalité m'a fait part d'un amendement qui sera présenté au début de la discussion sur le fond et qui sera discuté et voté en fin de discussion.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de vous limiter exclusivement sur l'entrée en matière. De plus, comme nous sommes, la secrétaire et moi-même, plus loin de vous qu'à l'accoutumée et que vous avez tous la moitié du visage caché, je risque, lors de vos interventions, de ne pas vous reconnaître ou de vous confondre et je m'en excuse d'avance. Je demande donc pour faciliter le procès-verbal, à chaque intervention et à chaque intervenant, de dire son nom avant de prendre la parole. La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. Quelqu'un souhaite-il ou souhaite-elle s'exprimer ? Tel ne semble pas être le cas. Nous passons donc au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc la discussion sur le préavis 10-2020 et ses conclusions. Pour clarifier le débat, je vous précise que nous débattons sur l'amendement proposé par la municipalité et sur l'amendement adopté en commission, à la fin de la discussion sur le fond. Ensuite nous voterons ces amendements, puis enfin nous voterons sur les conclusions de ce préavis. Y'a-t-il une objection à cette manière de procéder ?

Ce n'est pas le cas, j'invite tout d'abord la Municipalité à présenter son amendement. Nous le discuterons à la fin de la discussion sur le fond, comme je vous le disais M. Zolliker vous avez la parole.

M. Marc ZOLLIKER :

Il semble y avoir eu une certaine incompréhension face à la première conclusion que vous a lue tout à l'heure la Présidente de la commission ad hoc, à savoir d'adopter le projet de réhabilitation de la STEP de Pully, il ne s'agit bien sûr pas ce soir d'adopter le projet devisé pour l'instant aux alentours de CHF 27'000'000.00, mais bien un crédit d'étude pour un avant-projet, c'est pour cela que la Municipalité vous propose de biffer cette première conclusion du préavis et de modifier légèrement la deuxième conclusion, qui deviendrait la première, à savoir, d'allouer à la Municipalité un crédit de..., cela dépendra du vote sur l'amendement de tout à l'heure, je laisse donc le chiffre ouvert, pour les études d'avant-projet de réhabilitation de la STEP de Pully, montant à prélever sur les dispositions de la bourse communale, le point 3 devenant le point 2, n'est lui pas modifié.

La Présidente :

Merci M. Zolliker.

J'ouvre donc la discussion sur le fond sur d'autres questions que sur les amendements. À qui puis-je donner la parole ? Si la parole n'est pas demandée, je clos la discussion sur le fond.

Je vous propose de passer à la discussion sur les amendements. Nous commencerons par l'amendement proposé par la Municipalité que vous voyez affiché derrière moi, qui vient de vous être exposé.

Y'a-t-il dans l'assemblée quelqu'un qui souhaite se prononcer sur cet amendement ? A qui puis-je donner la parole ? La parole n'est pas demandée, nous allons passer au vote sur cet amendement Je rappelle que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de vote sur l'entier du préavis. Je prie donc celles et ceux qui approuvent cet amendement de le manifester en levant la main munie toujours du carton orange.

C'est à une large majorité que vous avez décidé d'adopter cet amendement.

Passons à la discussion sur l'amendement proposé par la commission ad hoc que vous voyez affiché derrière moi.

Je vous rappelle l'amendement de la commission ad hoc qui voulait pour le point 2 allouer à la Municipalité le crédit de CHF 1'445'000.00 pour les études d'avant-projet.

Y-a-t-il dans l'assemblée quelqu'un qui souhaite se prononcer ? Est-ce que la Municipalité veut-elle s'exprimer sur cet amendement ? M. Zolliker ?

M. Marc ZOLLIKER :

La Municipalité ne s'opposera pas à cet amendement.

La Présidente :

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Si la parole n'est pas demandée nous allons passer au vote sur cet amendement, je rappelle toujours que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de vote sur l'entier du préavis

Je prie celle et ceux qui approuvent cet amendement de le manifester en levant la main munie du carton orange.

C'est à une large majorité, que vous avez décidé d'adopter cet amendement.

Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 10-2020 telles qu'amendées, qui sont affichées à l'écran :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 10-2020 du 12 août 2020,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI),

vu le préavis de la Commission des finances

décide :

1) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'445'000.00 TTC pour les études d'avant-projet de réhabilitation la STEP de Pully, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale;

2) d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Je prie celles et ceux qui approuvent les conclusions du préavis de le manifester en levant la main munie du carton orange.

Vous venez d'approuver les conclusions du préavis à une très large majorité.

J'invite Mme Vasserot à retrouver sa place.

2.14. Préavis 11-2020 Rue de la Poste et Av. Samson Reymondin

Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully

Crédit demandé CHF 9'370'000.00 TTC

La Présidente :

Nous pouvons passer au point 14 de l'ordre du jour. J'invite M. Pierre-François Clerc, Président de la commission ad hoc pour présenter et commenter le rapport de la commission sur le préavis 11-2020 Rue de la Poste et Avenue Samson Reymondin.

Monsieur Pierre-François CLERC :

Ce projet de réaménagement de la Rue de la Poste et de l'Avenue Samson Reymondin est l'aboutissement de 10 ans de travail. Il met fin à diverses tentatives avortées. Il est un compromis. Les habitants de l'Avenue du Tirage en sont les perdants par l'augmentation des nuisances sur leur avenue. De même, les automobilistes perdent quelques places de parc à ciel ouvert, les cyclistes qui n'ont plus de piste et les piétons plus de passage sécurisé. Ces désagréments ont leurs raisons, ils devraient se faire oublier par l'amélioration de la qualité de vie que ce projet apportera à notre bourg. La commission vous recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis. Merci.

La Présidente :

Merci M. Clerc, je vous invite à vous asseoir, ici à côté de moi, restez là.

Avant d'ouvrir la discussion sur l'entrée en matière, je précise que 3 oppositions ont été retirées, l'opposition de l'Hoirie Elminger, l'opposition de Madame Privet et l'opposition de M. Kuonen. Ayant retiré leur opposition, il n'existe plus de motif de récusation tant pour M. Kuonen que pour Madame Privet et ils récupèrent tous deux leur droit de participation aux débats et leur droit de vote sur cet objet.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

C'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. Nous allons procéder comme suit : je vais d'abord ouvrir la discussion sur le fond, s'il y a des amendements, ils seront bien sûr soumis au vote, puis une fois que la discussion sur le fond sera close, j'ouvrirai la discussion et soumettrai au vote la levée de chacune des oppositions qui ont été déposées pendant l'enquête publique.

A la fin, j'ouvrirai encore une fois une discussion générale sur le tout, avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis telles qu'amendées ou non. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ? Si ce n'est pas le cas, j'ouvre donc maintenant la discussion sur le préavis 11-2020 et ses conclusions.

A qui puis-je donner la parole ? M. Gérald Cuche, vous avez la parole.

M. Gérald CUCHE :

Tout d'abord, je tiens à vous informer que je voterai en faveur de la réalisation de ces travaux, non sans émettre deux préoccupations : la première concerne l'aménagement en pavé de tous les trottoirs, si cela devrait être une réussite sur l'aspect esthétique du projet, qu'en sera-t-il au niveau sécuritaire. Notre population est composée de plus d'un quart de seniors et certains d'entre eux ont de la peine à lever les pieds lorsqu'ils se déplacent. Les mamans ou les éducatrices qui se déplacent avec poussettes et enfants trotteurs en bas âge, les personnes aveugles ou malvoyantes, pour ces diverses catégories de personnes, le cheminement sur pavé représente un risque d'accident et que dire en situation de grand froid, neige et gel. Au début, ce revêtement donnera peut-être satisfaction, mais après un certain laps de temps, la mise à niveau de ces pavés, à la suite d'affaissement ou du développement des racines des arbres, entraînera des déformations. Un revêtement mieux adapté serait souhaitable et certainement également moins onéreux. D'autre part, une zone de circulation 30 km/h implique la suppression des passages piétons, avec pour

conséquence une difficulté accrue de traverser la chaussée pour des personnes avec poussette ou accompagnées d'enfants en bas âge ou encore des aînés qui utilisent ces passages piétons pour plus de sécurité. Même si de plus en plus d'automobilistes ou de cyclistes ne respectent plus le droit de passage des piétons. Sans marquage sur la chaussée, tout étant conscients de la priorité qui doit être accordée aux piétons, je vous laisse deviner l'attitude qu'auront certains automobilistes ou cyclistes à l'égard desdits piétons. Ma seconde préoccupation, concerne le développement de la Rue de la Poste, le commerce de proximité, non pas des grandes enseignes, mais des petits magasins pour donner envie à tout à chacun de déambuler sur les trottoirs et de faire en sorte que le commerçant puisse aller au-devant de sa clientèle et créer de ce fait une animation, un lieu de rencontre, un lieu d'échange, etc. Faire tous ces aménagements urbains et paysagers sur la Rue de la Poste sont pensés à redonner la vie et de la convivialité à ce quartier, ce serait prendre un auto-goal. Certaines villes comme Lutry, Morges, Yverdon ou Nyon, par exemple ont depuis fort longtemps rendus leur centre ville à usage piétonnier. Et pourquoi pas la Rue de la Poste ? Lorsque le trafic automobile sera déplacé sur l'Avenue du Tirage. Autre exemple, la Rue de la Gare à Monthey, l'accès aux véhicules motorisés y est encore autorisé, mais avec une limitation à 20 km/h sur 1 kilomètre, sans aménagement de places de parc, avec pour conséquence très peu de trafic. Véhicules et motos peuvent trouver à se garer en dehors de cette zone ou plus naturellement, dans l'un des deux parkings souterrains, mis à leur disposition au début de cette rue, avec comme particularité, la gratuité pour la première heure. Les trottoirs élargis sont devenus des lieux d'échange, de rencontre et de détente. Redonner à la Rue de la Poste une nouvelle vie, c'est aussi laisser la place à des événements ponctuels, comme par exemple une semaine du goût, un festival de food trucks, une nouvelle formule des fêtes à Pully et ce ne sont là que des exemples. Merci de votre attention.

La Présidente :

Je remercie M. le Conseiller communal M. Cuche, y-a-t-il d'autres interventions ?
Oui, Mme Kuonen, vous avez la parole.

Mme Verena KUONEN :

D'abord, je remercie M. Cuche qui finalement a déjà exprimé un certain nombre de craintes que je partage. Effectivement, la problématique des pavés est un grand problème, peut en tout cas devenir un grand problème pour les personnes à mobilité réduite de tous genres. Et je crois savoir une chose, alors si les pavés peuvent être une problématique pour les personnes qui ont style déambulateur, chaise roulante, les poussettes, etc., par contre le grand problème c'est aussi pour les lignes de guidage pour les personnes avec malvoyance, très mal voyance, voire aveugles parce que les pavés effectivement ne donnent pas de direction et ça c'est absolument indispensable pour pouvoir se promener et puis se déplacer en toute sécurité, il faut avoir une ligne de guidage adaptée à la situation. Et donc ça j'aimerais effectivement en avoir l'assurance ce soir. Et la deuxième chose, M. Cuche a parlé de la problématique avec la zone 30 des passages piétons, donc où les véhicules et puis les piétons sont mis ensemble avec avantage pour le véhicule et le piéton doit être doublement attentif, moi je me pose la question si finalement une zone 20, dans ce cas-là, ne serait pas plutôt adaptée, alors cela veut dire que c'est le piéton qui pour une fois serait prioritaire et puis l'automobiliste et bien, il doit faire un tout petit peu plus attention. Mais je tiens peut-être quand même à relever que de toute façon, je trouve que les automobilistes ont une attention déjà bien particulière à l'Avenue de la Poste, je dois le relever. Mais avec une zone 20, je pense que cela peut sécuriser absolument tout le monde et si un véhicule roule à 30 ou à 20km/h, je ne pense pas qu'il arrivera beaucoup plus vite à bon port. Alors merci beaucoup, cela sera tout pour le moment.

La Présidente :

Merci Mme Kuonen, quelqu'un souhaite rebondir ? M. Zolliker vous avez la parole.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal :

Je me permets peut-être de répondre aux interrogations de M. Cuche et de Mme la Conseillère Kuonen qui se rejoignent. Comme vous avez pu le voir, en lisant le rapport, la question du pavage, des zones de la Rue de la Poste, des trottoirs en particulier, a été longuement discutée durant la séance de commission et la Municipalité à cette occasion s'est engagée à ce que la surface soit la plus plane possible, les joints les plus minces possibles et que ces pavés soient posés d'une manière qu'ils n'entravent pas la circulation dans justement le déplacement des personnes à mobilité réduite de tous genres, comme cela a été évoqué. Mon collègue Nicolas Leuba complétera au besoin. En ce qui concerne maintenant les passages piétons, vous savez que c'est un problème qui a déjà été évoqué, qui est évoqué souvent devant ce conseil, la Rue de la Poste, le projet qui vous est présenté ce soir, Poste-Reymondin a fait l'objet de longs débats, de beaucoup de séances de concertation, d'une démarche participative et ce projet qui vous est présenté ce soir, c'est le résultat de cette démarche participative, c'est le résultat de toutes ces concertations qui ont été faites, non seulement avec l'ensemble des habitants lors de la démarche participative, mais également suite à des séances d'information et de discussion avec les riverains et les commerçants. Et c'est comme ça que nous en sommes arrivés à cette solution, qui n'était pas celle de la Municipalité au départ, puisqu'on avait un projet de mise en sens unique de la Rue de la Poste, au départ, d'essai en tout cas, de faire un essai à ce sujet, on en est arrivé à un projet, où vous avez un double sens pour les véhicules qui est maintenu, mais où on introduit une zone 30km/h. Or, dans une zone 30km/h, comme vous le savez, nous n'avons pas la possibilité de mettre des passages piétons qui sont marqués. Je vous rappelle un autre cas, où la Municipalité, sur la demande de conseillères et conseillers communaux d'ailleurs était allée devant la CDAP, la Cour de droit administratif et public du Canton pour rajouter un marquage de passage piéton dans une zone 30 et la Municipalité a été déboutée sur ce sujet, donc c'est juste pas possible, on ne peut malheureusement pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Maintenant, effectivement M. le Conseiller Cuche, la discussion elle a aussi eu lieu, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur la façon d'aménager cette rue de la Poste, il y a eu effectivement différentes motions à ce sujet, il y a eu des demandes de mettre la Rue de la Poste en zone piétonne aussi, maintenant, comme je viens de le dire, ce projet a fait l'objet de longues discussions et concertations, je ne crois pas qu'on arriverait à faire passer devant ce Conseil, un projet d'une Rue de la Poste en zone piétonne à l'heure qu'il est. Moi, je ne peux pas vous répondre grand-chose d'autre. C'est un projet à notre sens qui est devenu un excellent projet, malgré ou peut-être à cause du fait que c'est le résultat d'un compromis et de longues discussions. Voilà, je vous remercie pour votre attention. Je vous invite bien entendu à voter ce préavis et ce projet qui nous satisfait.

La Présidente :

Merci M. le Municipal Zolliker, M. le Municipal Leuba voulez-vous compléter cette réponse ?

M. Nicolas LEUBA, Municipal :

Oui, avec plaisir Madame la présidente.

On ne va pas répéter ce qui vient d'être dit, c'est un compromis, certes. Mais au-delà de ça, c'est une solution qui est évolutive, qui permet d'évoluer dans le temps, Contrairement à ce qui avait été la première idée de venir tout de suite avec un sens unique, tout de suite avec un 20km/h, tout de suite avec des chicanes qui n'auraient pas permis de revenir en

arrière, si cela n'avait pas été la bonne solution, la solution qui vous est proposée aujourd'hui est une solution qui peut évoluer dans le temps. C'est une solution qui pourra permettre peut-être un jour d'être dévolue au marché 1 jour par semaine, c'est une solution qui permettra probablement d'envisager d'autres aménagements, c'est une solution qui permettra si on s'aperçoit qu'effectivement, il vaudra mieux dans un futur le plus lointain possible, le plus proche possible pour certains, passer en zone 20, de le faire. Alors que dans l'autre sens, cela n'aurait pas été possible. Les préoccupations des commerçants maintenant. Je crois que cela a été extrêmement bien défendu, c'était très important, je me suis rendu à l'Assemblée des commerçants aussi pour parler de ce projet et pour ressentir comment ils l'appréhendaient, il n'y a pas eu d'opposition. La dernière opposition a été retirée, c'était celle de Mme Privet, elle n'avait rien à voir avec le commerce. Elle avait à voir avec un autre aspect. Je remercie d'ailleurs Mme Privet d'avoir retiré son opposition. Je crois que c'était vraiment important de trouver ce consensus et puis de faire de cette Rue de la Poste, du moins de tenter de faire de cette Rue de la Poste, ce qui avait été déposé à l'époque dans une motion, par M. Aguet, et qui voulait plus de convivialité pour le centre ville de Pully et là, je peux vous dire, nous y arriverons ensemble et avec les commerçants et avec les habitants et avec les citoyens de Pully. Je vous remercie et je vous invite à soutenir ce magnifique projet.

La Présidente :

Je remercie le Municipal, M. Leuba, est-ce que quelqu'un dans l'Assemblée souhaite encore s'exprime ? Oui, Mme Kuonen vous avez la parole.

Mme Verena KUONEN :

Tout vous honore, MM. les Municipaux, que vous respectiez pleinement la volonté de la démarche participative qui a été faite et ça c'est vraiment bien, le respect c'est quelque chose qui me tient à cœur. Par contre, vous dites justement eh bien le projet peut être évolutif, mais peut-être que depuis qu'on a fait la démarche participative, le projet a peut-être déjà évolué et peut-être que les personnes qui ont participé ont aussi évolué et seraient peut-être aujourd'hui d'accord de mettre au lieu de la zone 30, zone 20. Le double directionnel est toujours là, c'est simplement zone 20, au lieu de zone 30, qui apporte quand même une sécurité à un certain nombre de personnes, voire un nombre de personnes certain. Merci.

La Présidente :

M. Zolliker vous avez la parole.

M. Marc Zolliker, Municipal :

Effectivement, je m'en excuse je n'ai pas répondu à la question de Mme la Conseillère Kuonen, mon collègue M. Nicolas Leuba y a répondu partiellement et je vais compléter à mon tour. A l'heure actuelle, avec le volume de trafic que nous avons sur la Rue de la Poste, c'est-à-dire estimé mais dans le futur, pour le moment nous avons 8'000 véhicules, sauf erreur, et avec ce volume de trafic, le Canton ne nous autoriserait pas à faire une zone de rencontres. On est déjà au-dessus de ce qui est normalement toléré pour une zone 30 km/h, c'est tolérable encore pour une zone 30 km/h, mais cela ne serait pas possible pour une zone de rencontres. J'espère avoir répondu à votre question.

La Présidente :

Merci M. Zolliker.

Oui, Mme Kuonen, je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Verena KUONEN :

Oui, merci beaucoup, excusez-moi, chers collègues, simplement je remercie beaucoup M. Zolliker encore de cette précision. Maintenant, je voudrais encore une précision, je suis peut-être un tout petit peu dérangement, mais je dois avoir cette assurance par rapport à la mobilité réduite. Est-ce que vous pouvez ce soir nous dire que la mobilité réduite sera pour tout le monde et puis que les lignes de guidage seront ainsi aussi mises en place. C'est vraiment extrêmement important. Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci, Mme Kuonen.

Mme Nadia Privet demande la parole :

C'est avec une très grande émotion que je prends la parole ce soir, parce que depuis 2013, je pense que j'ai fait partie de nombreuses frondes contre les premiers aménagements, les premiers concepts d'aménagement de la Rue de la Poste. Il y a eu bien sûr les tribunaux, il y a eu des pétitions, dont vous avez entendu parler dans le préavis, tout ça est un long chemin qui arrive aujourd'hui à son terme, à sa naissance, une naissance, qui me touche, mais ce qui touche particulièrement et j'aimerais vraiment infiniment remercier la Municipalité. Tant les frais que cela à occasionner étaient importants, c'est la démarche participative qui a duré pas moins de deux ans. Il y a eu d'énormes investissements financiers, certes, mais de la part de tous les services, des membres de la Municipalité, de HEIG-VD de l'HEPIA, je pense que j'ai vécu une des plus émouvantes situation qui soit au niveau d'une commune pour un projet si énorme que celui du réaménagement du cœur de la ville, de son cœur économique et en lien avec les nouveaux systèmes de transport qui sont le PP8 donc, Clergère, etc. Sur ce point, s'il y avait des médailles à distribuer, je les distribuerais ce soir, ce que je peux faire c'est vous inviter à applaudir la Municipalité pour cette démarche participative unique, c'est la première fois à Pully, qu'on a une envergure pareille de participation de nos habitants à la conception d'une ville. Micro-trottoirs, formules en ligne, ateliers participatifs, stands, pendant deux ans. On peut imaginer que 12 personnes ont participé à ces ateliers et non ce n'est pas le cas. Il y a des centaines de personnes, qui ont répondu, qui ont donné des doléances, des vœux, des projets et au milieu de ces milliers de données, on arrive aujourd'hui à ce projet, qui, et je le dis encore aujourd'hui, je soutiens ce projet à 100%. Certes il y a quand même quelques détails, nous en avons vu quelques exemples avec Mme la Conseillère Kuonen, sur une ligne de conduite pour les malvoyants, sur beaucoup d'événements ou de choses, dont il faudra rester ouverts à éventuellement la modification, mais conserver l'esprit, l'esprit dans lequel il a été mis en place, l'esprit dans lequel il va se développer dans le futur. Je ne vais pas revenir sur l'excellente intervention de M. le Conseiller Cuhe, j'émettrais quand même quelques grands guillemets sur la fête des food trucks, craignant que beaucoup de restaurants n'apprécient guère cet événement. Maintenant, j'aimerais venir sur un détail, qui ne va pas m'empêcher d'être partisane du projet, qui se trouve sur la parcelle 108, parcelle 108 que peut-être que ne vous voyez plus parce qu'elle est là depuis bien une trentaine d'année et qui est ce petit espace vert, jouxtant la fontaine du poste de police. J'ai reçu, je pense comme de nombreux conseillers, un document de Pully Patrimoine, qui plaide en faveur du maintien intégral de cette parcelle et surtout qui ne souhaite pas emménager les pavés ou rendre le sol perméable. On pourrait dire que c'est un détail insignifiant par rapport à tout ce centre ville qui est fait, qu'est-ce que cette petite parcelle va nous empêcher de continuer cet événement. Néanmoins, je reprends par exemple le rapport de Bird Life, qui émet un petit carnet qui est très, très intéressant et que j'aimerais soumettre peut-être à l'occasion à la Municipalité, concernant les arbres, les parcs publics et les zones naturelles dans les agglomérations, qui se densifient, ont une importance capitale. Cette place a tout son sens. Elle est naturelle, elle maintient une biodiversité exceptionnelle, j'ai décompté pas moins de 11 espèces d'oiseaux qui utilisent

le bouleau, qui se nourrissent des insectes, etc. L'aménagement tel que présenté par la Municipalité est très intéressant, l'image est très captivante, mais au détriment d'un biotope et d'une biodiversité qui aujourd'hui est absolument incomparable. Isoler encore plus le sol, l'imperméabiliser est aujourd'hui, on le sait, une chose qu'il faut absolument proscrire. Pour quelles raisons devrait-on paver cet endroit précisément et ne pas conserver cette place dans son caractère naturel et utile, non seulement en terme de bien-être pour les habitants, mais aussi pour la faune et la flore de la ville, qui manque cruellement d'espèces indigènes. Et sur ce point, j'émettrais aussi le vœu pieu, mais j'espère intègre, d'utiliser des espèces indigènes lors de la nouvelle arborisation de Samson Reymondin et de la Rue de la Poste et évidemment le remplacement des arbres du Sentier du Lycée, pour diverses raisons, mais surtout pour les oiseaux et qu'ils puissent continuer à se nourrir. Sur ce point, quand je regarde le plan qui vous a été fourni avec le préavis, je vois une parcelle dont tous les arbres ont été abattus, certes on y installe un nouveau grand spécimen et quelques petits, avec un dénivelé qui est quand même légèrement modifié, nettement moins que ce qui était prévu à l'origine et pour avoir participé à toutes les démarches participatives, de toutes les formes qu'elles soient, je peux vous assurer qu'il était vraiment impératif que cette place ne soit pas pavée, ni minéralisée. En ce sens, le compromis est tout-à-fait véridique et pertinent, puisque nous avons un tiers de la place qui se retrouve imperméabilisée. Mais pourquoi ? Finalement qu'est-ce qu'on demande comme esprit à la Rue de la Poste, c'est de faire de l'axe nord, c'est-à-dire du côté économique de la Rue de la Poste pour y voir plus grand, pour que les gens s'y installent, déambulent et admirent les commerces et la vie, qui va renaître au milieu de cet axe. Pourquoi donc agrandir un trottoir côté nord, sans facteur économique et qui a aujourd'hui tout son sens et la place de s'y déposer. Si ce soir, je n'ai pas de réponse qui pourrait me rassurer quant au maintien de certaines essences et même de l'alignement des arbres tel que proposé dans le courrier de Pully Patrimoine, il est possible que je présente un amendement aux conclusions du préavis, du fait pour retirer l'aménagement de la parcelle 108. Je vous remercie.

La Présidente :

Je remercie Mme Privet pour cette intervention. M. le Municipal Leuba, vous avez l'opportunité de répondre.

M. Nicolas LEUBA, Municipal :

Je vais tout d'abord répondre à Mme Kuonen par rapport au revêtement, comme vous le savez, il n'y a pas eu de remarque de la part de l'AVACA, qui est l'association pour les personnes en situation de handicap et je connais votre sensibilité par rapport à ce sujet et vous connaissez la mienne, comme Président de Pro Infirmis aussi, on va faire tout notre possible, on va respecter les caractéristiques d'un revêtement adapté, comme il l'est dans les fiches techniques sur les trottoirs et revêtements et on va confirmer, Madame, de mettre en œuvre, les pavés de la manière dont ils ont été relevés dans l'excellent rapport, qui nous a été présenté tout à l'heure par le Président de la commission. Donc, n'ayez crainte, nous le ferons. Quant au marquage au sol, nous l'étudierons, et s'il est possible de le mettre en œuvre, nous le mettrons en œuvre.

Maintenant, j'aimerais répondre à Mme Privet. Tout d'abord j'ai été très touché par les compliments qui ont été adressés à la Municipalité, je pensais que la démarche participative était maintenant terminée, je m'aperçois qu'il y a encore cependant quelques revendications, particulièrement au travers d'un plaidoyer pour un aménagement de sauvegarde largement, largement inspiré par Pully Patrimoine, si j'ai bien compris les mails qui ont circulé. Donc je vais vous répondre, point par point, histoire d'éviter que vous n'ayez besoin de déposer un amendement, que je considérerais déjà comme inutile. Vous parliez déjà de minéralisation et vous ne vouliez pas qu'elle soit inutile. Dans

l'espace public, un arbre solitaire de grande envergure nécessite un dégagement suffisant pour être mis en valeur et pour ne pas entrer en concurrence avec les autres éléments. Ici, la fontaine par exemple, le projet prévoit donc un espace de respiration de 5m autour de l'arbre, minéralisation de 30 mètres carrés de pavés supplémentaires. Ce dégagement invite à pouvoir le contourner mais aussi à s'asseoir à son pied, pour profiter pleinement de son ombrage et de sa fraîcheur. Les joints sablés des pavés permettront à l'eau de s'infiltrer dans le sol. L'indigénat est remis en question en ces temps de changement climatique par rapport aux plantations, notamment dans les villes qui sont en surchauffe. Un expert d'endrologie sera consulté pour aider la Municipalité dans le choix d'espèces adaptées. Quant au maintien de l'intégralité de la haie de buis, cette haie en conflit avec le dégagement souhaité autour de la fontaine et de l'arbre solitaire. Elle sera largement compensée par les plantations arbustives prévues par le projet, la disposition des bancs étant sensiblement la même, ils seront adossés aux plantations et regarderont vers la fontaine.

Maintien du bouleau, on n'en manque pas, il a déjà été dit à plusieurs reprises que si les travaux permettaient de maintenir le bouleau, il serait conservé. Cependant, c'est une espèce très sensible et les travaux prévus à proximité de son espace racinaire risque fortement de le condamner, c'est pourquoi son abattage a été prévu et non pas décidé, à l'enquête. Par ailleurs, le projet prévoit la plantation d'un arbre solitaire d'une vingtaine de mètres de haut, une fois qu'il sera adulte bien entendu, ainsi qu'une dizaine d'arbres en cépée hauts de 5 à 6 mètres. Ces plantations compenseront largement les abattages prévus sur cette parcelle et apporteront l'ombrage nécessaire sur cet espace public. Quant au dernier point, le maintien d'arbres d'alignement, je vous prie de vous référer à ma réponse sous point 3. Voilà, une fois de plus, Mesdames et Messieurs, je vous invite à adopter ce préavis, tel qu'il vous est proposé et présenté. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci M. Leuba. Mme Privet, je vous redonne la parole ?

Mme Nadia PRIVET :

Ne serait-ce que pour sauver le bouleau qui, à mon avis, est condamné aux dires de sa grande fragilité, le bouleau sur la Rue de la Poste c'est très important, je propose donc d'amender le préavis 11-2020 de cette manière :

Aux conclusions aux points 1 et 3 :

Au point 1 : d'adopter le projet de réaménagement de l'espace public, à l'exception de la parcelle 108, de renouvellement et de renforcement des infrastructures, la mise en séparatif des biens-fonds communaux le long et aux abords de la rue de la Poste, de l'Avenue Samson Reymondin et du Sentier du Lycée, ainsi que la mise à double sens du transport public sur l'Avenue du Tirage soumis à l'enquête public du 22 novembre au 23 décembre 2019.

De modifier le point 3 : d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 9'370'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de réaménagement de l'espace public, à l'exception de la parcelle 108, de renouvellement et de renforcement des infrastructures ainsi que la mise en séparatif des biens-fonds aux endroits précisés, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale

Vous remarquerez que je ne modifie pas et je ne demande pas la modification ou rétribution du montant demandé, mais je pense que cela créera quand même une certaine économie, qui pourra peut-être reportée, c'est une compétence municipale, sur des espèces indigènes certainement un peu plus élevées. Voici ma proposition et je la soumets à votre Conseil. Merci

La Présidente :

Je remercie Madame Privet de m'avoir envoyé son amendement au préalable, vous le voyez ici à l'écran, je la remercie aussi pour sa lecture complète, cela m'évite de le faire. J'ouvre donc la discussion sur cet amendement, à qui puis-je donner la parole ? Si la parole n'est pas demandée, je clos la discussion sur l'amendement et nous pouvons passer au vote.

M. Marc Zolliker, Municipal demande la parole :

La Municipalité se doit tout de même de réagir, cet amendement est difficilement réalisable et acceptable, d'une part que les travaux de la voirie de la Rue de la Poste elle-même nécessitent une modification et la coupe d'en tout cas deux arbres sur cette fameuse parcelle 108. Donc, on aura beau faire, si on veut réaliser les aménagements même du trottoir et routiers, ces arbres, ils ne vont pas survivre. On va devoir les couper, donc c'est déjà une des impossibilités. Comme l'a dit mon collègue Nicolas Leuba tout sera fait pour sauver le fameux bouleau évoquer par Mme la Conseillère Privet, donc il n'est pas condamné, on ne désire pas sa mort, ce n'est vraiment pas une volonté de la Municipalité et puis d'autre part, il y a un élément simplement légal ou réglementaire, c'est que normalement les éléments d'un projet de préavis ne peuvent pas être modifiés. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Je remercie M. Zolliker et le prie de m'excuser, comme vous êtes à l'étage inférieur, je ne vous avais pas vu. Est-ce que quelqu'un souhaite rebondir. Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote sur cet amendement. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent cet amendement de le manifester en levant la main munie du carton orange.

C'est à une large majorité que vous avez décidé de refuser cet amendement.

Nous sommes toujours sur la discussion sur le fond, est-ce que quelqu'un aimerait encore s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'examiner maintenant les oppositions qui se trouvent en page 28 à 67 du préavis. S'il n'y a pas de discussion, les oppositions seront considérées comme rejetées. Je vais les nommer les unes après les autres, mais vous les voyez affichées à l'écran.

M. Kuonen ? Est-ce que votre intervention concerne l'amendement, le fond ou les oppositions ?

M. Remo KUONEN :

Les oppositions. J'aimerais juste faire une déclaration d'ordre général.

D'une manière générale, je dois déclarer qu'en tant que riverain de l'Avenue du Tirage, je considère que ce projet est absolument nécessaire pour l'ensemble de la collectivité, malgré les nuisances qu'il va apporter aux riverains de l'Avenue du Tirage. Toutefois, j'aimerais faire appel à mon droit de râler, comme disait Mme la Présidente dans son discours introductif. Mon droit de râler pourquoi : parce que j'ai vraiment le sentiment que la politique municipale mène les habitants de l'Avenue du Tirage et les riverains en général de cette avenue, en bateau, et je pèse mes mots, puisque nous sommes à Pully, nous faisons du bateau. Et en l'occurrence nous sommes menés en bateau, pourquoi ? Parce que un jour, l'Avenue du Tirage est considérée comme indispensable à mettre en bidirectionnel et cela déjà en 1985, lors du projet du Pré-de-la-Tour. Par la suite, étant donné les oppositions qui ont été manifestées à cette époque-là, la Municipalité a retiré définitivement des projets bidirectionnels pour l'Avenue du Tirage. Quelques années plus tard, voilà que la bidirectionnelle ressurgit à l'Avenue du Tirage. A nouveau des

oppositions, des manifestations de désaccord, etc., et affirmation de la Municipalité, mais non il n'est pas question d'envisager l'Avenue du Tirage à double sens. Hors maintenant, on arrive avec un projet qui introduit par la bande et je pèse mes mots, la bande la bidirectionnelle pour tous les véhicules, parce que dans un premier temps et ce que je peux parfaitement comprendre, on autorise la montée des transports publics, des véhicules des transports publics et encore une fois je ne m'y oppose pas, parce que c'est indispensable pour l'intérêt général de la collectivité. En revanche, il est indiqué dans le préavis actuel, que ceci n'est qu'une première étape. Alors soyons clairs. Si c'est une première étape, pourquoi ne pas avoir immédiatement demander l'autorisation d'une bidirectionnelle pour l'Avenue du Tirage, pour le trafic privé également ? Je sais que vous attendez de présenter le projet, si mes souvenirs sont bons, qui s'appelle le PP8 ou je ne sais plus exactement, enfin l'introduction des BHNS sur l'Avenue de Lavaux et puis les modifications à la Place de la Clergère. Néanmoins, je râle simplement parce que une fois de plus, un jour, on nous dit, pas de bidirectionnelle à l'Avenue du Tirage, une autre fois, on nous dit, oui il faut une bidirectionnelle. Alors j'aimerais savoir une fois pour toute, qu'elle est véritablement l'intention de la Municipalité, dites-le clairement, une bidirectionnelle à l'Avenue du Tirage et comme ça, les habitants, les riverains de l'Avenue du Tirage sauront clairement comment ils devront se comporter, parce que leurs oppositions, actuellement ont été un petit peu, je veux être raisonnable dans mes propos, mais un petit peu traités par-dessus la jambe, dans la mesure où on ne répond strictement à leurs interrogations que parce qu'il y a une remontée des transports publics, mais on sait pertinemment que les mêmes questions et ces questions qui les taraudent actuellement concernent surtout la bidirectionnelle pour le trafic privé et là, il n'y a pas de réponse. Voilà. Merci.

La Présidente :

Je remercie M. Kuonen. Votre intervention je pense eut mérité d'être faite dans la discussion sur le fond. Néanmoins, vu que vous avez pris le temps de nous l'exposer, est-ce que la Municipalité souhaite répondre ? Oui, M. Zolliker.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal :

Je me dois de répondre quand même à l'intervention de M. le Conseiller Kuonen. Je crois qu'il n'y a aucune volonté de saucissonnage, la Municipalité a toujours dit, très, très clairement les choses et je vais être obligé de vous refaire un petit peu d'histoire. Effectivement, il y a quelques années encore, lorsque nous avons le projet de faire un essai de mise en sens unique de la Rue de la Poste, j'avais moi-même, je peux le dire puisque j'étais déjà là et que j'avais défendu cette option, effectivement dit qu'il était impossible de mettre le Tirage à double sens, en réponse à une motion qui avait été déposée devant ce Conseil. Et pourquoi, c'était impossible ? Eh bien parce que un carrefour de la Clergère, tel qu'il existe actuellement, régulé par les feux ne permettait pas d'écouler la circulation de manière fluide, cela aurait provoqué des bouchons monstrueux sur l'Avenue de Lavaux et sur l'Avenue du Tirage et cela aurait bloqué la circulation également des transports publics, ce qui était justement pas le but dans les projets qu'on voulait mettre en œuvre. Est arrivé ensuite la fameuse démarche participative, dont on a déjà beaucoup parlé ce soir, qui elle a proposé des solutions, enfin pas les solutions qu'on a aujourd'hui, mais qui a évoqué des pistes, qui a nommé des pistes autant pour l'Avenue de Lavaux, le carrefour de la Clergère, qu'ensuite pour la Rue de la Poste, et est arrivé l'avant-projet pour le projet partiel 8, donc pour le bus à haut niveau de service. Dans cet avant-projet, nous avons des mandataires qui nous ont proposé une solution, que nous n'avions pas imaginé, que la Municipalité n'avait pas imaginé qui est ce fameux carrefour oblong sur la Place de la Clergère et, tout à coup, après des études de trafic nombreuses qui ont été menées, il nous a été prouvé qu'il était possible, après la

création de ce carrefour, après la création de carrefour, ce rond-point, de faire remonter l'ensemble de la circulation par l'Avenue du Tirage et de pouvoir l'écouler de manière fluide. C'est aussi ça qui a permis de dire, oui on va garder la Rue de la Poste en double sens, tout en sachant qu'en la mettant en zone 30 km/h et en permettant la montée sur le Tirage des voitures privées, aussi individuelles, on allait réduire d'un tiers environ, la circulation sur la rue de la Poste. C'était le but au départ du projet Poste-Reymondin, je vous le rappelle quand même. Mais ces solutions elles ont été présentées dès le départ, on vous les a présentées à de nombreuses reprises, devant ce Conseil, devant l'ensemble de la population même, on a fait des séances d'information pour la population, il y a eu plusieurs informations sur la Place Neuve, sur la Place de la Clergère où ces solutions, cette solution de circulation pour l'ensemble du centre-ville, elle a été très clairement présentée, donc il n'y a aucun saucissonnage, les intentions de la Municipalité, elles sont claires depuis un bon moment et je ne crois pas que vous puissiez dire qu'on a trompé les habitants de l'Avenue du Tirage. On a admis effectivement que d'ailleurs dans les séances de conciliation qu'on a eues avec les opposants de l'Avenue du Tirage, on a admis que ces habitants-là étaient des perdants globaux de ce projet, en faveur de l'intérêt général, qui permet de revivifier le centre, mais on l'a aussi admis ça, donc, je m'inscris totalement en faux sur le fait que la Municipalité n'était pas claire dans ses intentions, au contraire elle les a annoncées longtemps à l'avance et elle a été très claire. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Merci M. Zolliker. M. Kuonen, je vous redonne la parole, je vous prie de faire court parce que nous allons passer au lever d'oppositions. Merci beaucoup.

M. Remo KUONEN :

Oui, mais c'est toujours au sujet des oppositions, Madame, que je m'exprime, de manière générale, n'est-ce pas. Je remercie beaucoup M. Zolliker de sa réponse. Effectivement, je comprends parfaitement la situation concernant le projet relatif à cette bidirectionnelle pour les transports publics, comme je l'ai dit. En revanche, dans toutes les oppositions que vous avez ou dans toutes les réponses que vous avez données aux oppositions, notamment aux riverains de l'Avenue du Tirage, jamais, jamais il n'est question de l'impact du bruit ou de la pollution concernant les futurs transports privés qui remonteront l'Avenue du Tirage. Vous vous êtes simplement contentés à répondre et à vous limiter uniquement aux transports publics et c'est ça qui est un petit peu regrettable à mon sens, bien que, je sais, vous allez me dire, que ce n'est pas l'objet du préavis. Merci.

La Présidente :

Je remercie M. Kuonen. Je crois que M. le Syndic souhaite s'exprimer, M. le Syndic, vous avez la parole.

M. Gilles REICHEN, Syndic :

Très rapidement, je m'interroge quand même sur la tournure que prend ce débat, cette levée des oppositions avec une personne qui nous annonce avoir retiré son opposition et qui revient sur le contenu de son opposition, dans un débat qui n'a rien à voir avec tout ça. Où est la limite entre les intérêts privés et la défense de la collectivité, Mesdames et Messieurs, je vous laisse juges, mais je crois qu'on peut bientôt passer au vote sur le fond de ce préavis.

La Présidente :

Merci M. le Syndic. Si la parole n'est plus demandée, je vous propose donc d'examiner les oppositions qui se trouvent en page 28 à 67 du préavis. S'il n'y a pas de discussion, comme je le disais, les oppositions sont considérées comme rejetées. Je vais les nommer les unes après les autres. Vous les voyez affichées derrière moi, mais je vais donc les lire :

11.4.1.1. Opposition de Mme Elisabeth Santschi, ch. des Vignes 1, du 27 novembre 2019
J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, l'opposition est levée.

11.4.1.2. Opposition de Mme Elisabeth Voirol, av. du Tirage 5, du 21 décembre 2019
La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est donc levée.

11.4.1.3. Opposition de M. et Mme Raymond et Annabelle Bressoud, av. du Tirage 5, du 19 décembre 2019
La parole était-elle demandée ? Oui, M. Kuonen, le micro arrive.

M. Remo KUONEN :

Je m'exprime dans le cadre de cette opposition tout simplement pour vous dire que mes propos précédents étaient en relation avec ces oppositions et non pas dans le cadre de mes propres intérêts. Encore une fois, je nie les propos de M. le Syndic qui me prête des intentions privées. Je suis désolé, je m'exprime au nom de ces différents opposants de l'Avenue du Tirage.

La Présidente :

M. Kuonen est-ce que je peux vous demander de préciser si vous n'êtes pas d'accord de lever cette imposition, de M. et Mme Bressoud, pour que nous puissions passer à un vote.

M. Remo KUONEN :

Non, je ne m'oppose pas à la levée cette opposition, mais je saisisais l'occasion pour faire une remarque générale en ce qui concerne ces oppositions.

La Présidente :

Très bien. Y-a-t-il un commentaire à propos de l'opposition no. 3 de M. et Mme Raymond et Annabelle Bressoud ? Oui, vous avez la parole, Mme Campiche.

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG :

Moi. J'ai une question à laquelle j'ai pensé en lisant cette opposition. Les opposants demandent si l'impact sur la qualité de l'air a été mesuré ou sera mesuré. Donc sans forcément m'opposer à la levée de cette opposition, je pose quand même la question, est-ce qu'il est prévu ou a-t-il été fait des mesures de pollution, soit sur le Tirage soit sur la Clergère. Merci.

La Présidente :

Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ? M. Zolliker ?

M. Marc Zolliker, Municipal :

Il n'y a pas de mesures ponctuelles au niveau d'une avenue ou d'une autre, c'est des mesures globales au niveau de la pollution de l'air, mais globalement, cette pollution de l'air elle ne devrait en tout cas pas augmenter puisqu'il n'est pas prévu d'augmentation du trafic en général. Mais avec le report sur les transports publics qui seront favorisés

puisque'ils iront plus vite, normalement, l'espoir que nous avons, c'est que cette pollution elle baisse, mais elle ne devrait en tout cas pas augmenter.

La Présidente :

Je remercie M. Zolliker, y-a-t-il d'autres interventions sur cette opposition ? Si ce n'est pas le cas, comme il y a deux interventions, je vous propose tout de même de voter, celles et ceux qui souhaitent lever l'opposition, je vous prie de lever vos cartons oranges ?

C'est à une large majorité que l'opposition est levée.

11.4.1.4. Opposition de M. Daniel Antonietti et consorts, av. du Tirage 11 et voisins, du 20 décembre 2019

J'ouvre la discussion maintenant sur l'opposition no.4. La parole était-elle demandée ? Si ce n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.5. Opposition de l'Association Pully Patrimoine représenté par M. Eduard Deguemp, bd de la Forêt 19, du 23 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.6. Opposition de l'Hoirie Elmiger – retirée.

11.4.1.7. Opposition de Mme Nadia Privet – retirée.

11.4.1.8. Opposition de Mme Nathalie Imrei, av. des Collèges 9, du 12 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.9. Opposition de l'Hoirie Genoud, M. Philippe Weber, av. Samson Reymondin 19D, du 12 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.10. Opposition de M. et Mme Philippe et Margarita Weber, av. Samson Reymondin 19D, du 12 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.11. Opposition de M. Jean-Denis Christinat et Mme Anne-Claire Aoun, av. Samson Reymondin 19F, du 16 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.12. Opposition de M. et Mme Diego et Anne Gianinazzi, av. Samson Reymondin 19D, du 19 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.13. Opposition de Mme Sandra Hahn-Diggelmann, av. Samson Reymondin 19D, du 18 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.14. Opposition de M. et Mme Emmanuel et Martine Marclay, av. Samson Reymondin 19F, du 19 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.15. Opposition de M. Saverio Patimo et Mme Michela Vecchiola, av. Samson Reymondin 19F, du 15 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.1.16. Opposition de Roland Savary Immobilier SA, av. Samson Reymondin 19D-E-F, du 16 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.2.1. Opposition de M. et Mme Guido et Paula Hurlimann, av. du Tirage 7, du 20 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.2.2. Opposition de M. Pierre-Yves Grosjean et Mme Claudia Maradan, av. du Tirage 7, du 21 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.2.3. Opposition de M. et Mme Francis et Liliane Luisier, av. du Tirage 7, du 17 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.2.4. Opposition de M. et Mme Arnold et Simone Wydler, av. du Tirage 7, du 18 novembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.2.5. Opposition de M. et Mme Alan et Doris Etherington, av. du Tirage 5, du 18 novembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.2.6. Opposition de Mme Anne Grandjean, av. du Tirage 5, du 19 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Tel n'est pas le cas, l'opposition est levée.

11.4.2.7. Opposition de M. Remo Kuonen – retirée.

11.4.2.8. Opposition de Mme Claudine Reymond, av. du Tirage 5, du 18 décembre 2019

La parole était-elle demandée ? Oui, Mme Privet.

Mme Nadia PRIVET :

Je relève sur cette opposition un petit paragraphe qui me semble intéressant sur toutes les précautions qui seront prises afin de minimiser l'impact des travaux sur l'espace public, la circulation, les commerces et les riverains. Par ailleurs, une étroite coordination sera assurée avec les travaux de transformation du Prieuré et de la Villa romaine et qu'ils pourraient se dérouler en partie en même temps. Je ne veux pas relever la fin du paragraphe, on est bien d'accord, c'était juste par rapport à ces attentes sur l'espace public, la circulation et les travaux qui seront organisés et j'aurais voulu savoir comment la Municipalité allait coordonner l'accessibilité aux commerces pendant ces travaux et si elle pouvait assurer l'accessibilité, la visibilité de ceux-ci et l'accessibilité aux riverains de pouvoir entrer et sortir de chez eux.

La Présidente :

Je remercie Mme Privet. Quelqu'un souhaite-il répondre ou s'exprimer ? Oui M. Zolliker.

Monsieur Marc ZOLLIKER, Municipal :

Je crois que là aussi, nous avons pris des engagements, notamment lors des discussions avec la Municipalité, avec les riverains et les commerçants et comme nous le pratiquons

devant tous nos projets, dans tous les chantiers que nous réalisons, normalement tous les riverains ont accès à leur parcelle ou à leur immeuble, à peu près en tout temps, sauf exception pendant des durées de travaux quand on se trouve juste devant chez eux. Mais tout ça évidemment doit être mis en musique avec l'entreprise ou les entreprises qui seront adjudicataires de ces travaux. Comme vous le savez, nous organisons aussi chaque fois une séance publique encore avant le début des travaux et nous aurons l'occasion de nous expliquer et de discuter d'une solution ou d'une autre qui pourrait être meilleure lors de cette séance. Voilà tout ce que je peux vous dire pour l'instant.

La Présidente :

Merci M. Zolliker. Y-a-t-il d'autres interventions sur cette opposition ?

Vu qu'une discussion a eu lieu, il me revient de vous faire voter sa levée. Je prie celles et ceux qui souhaitent lever l'opposition de lever leur carton orange ? Merci.

C'est à une large majorité que l'opposition est levée.

Nous arrivons, Mesdames et Messieurs, au terme de l'examen de ce préavis. Avant de passer au vote sur les conclusions, j'ouvre une dernière fois la discussion générale. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Si la parole n'est plus demandée, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 11-2020 telles qu'affichées à l'écran et telles qu'elles apparaissaient dans le préavis, vu qu'il n'y a pas eu d'amendement. Ces conclusions sont longues, je me permets donc vu qu'il n'y a pas eu de changement, de ne pas les lire.

Je prie celle et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange.

C'est à une large majorité que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 11-2020.

M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, chers collègues, il nous reste 2 points à l'ordre du jour, il est déjà 22h04, vous êtes depuis 2h sous vos masques, je souhaite vous permettre d'aller respirer un peu d'air frais. Je lève la séance, (protestations dans la salle). il y a, s'il vous plaît des directives sanitaires à respecter, je lève la séance pour 4 minutes, nous nous retrouvons à 22h08. Merci

2.15 Propositions individuelles

La Présidente :

Nous passons au propositions individuelles

Nous avons à traiter ce soir un seul postulat.

Il s'agit du postulat de Monsieur Lucas Girardet : "Pour un parc public (provisoire ?) à Chantemerle» qui vous été transmis par mail du 23 septembre dernier.

Je constate que ce postulat a satisfait au délai réglementaire de 7 jours pour pouvoir être traité aujourd'hui conformément à l'art 67 al.1 de notre règlement.

La procédure sera la suivante :

Nous entendrons dans un premier temps successivement l'auteur du postulat, puis la Municipalité, puis enfin la présidente sur la proposition ; comme le veut l'article 68 al.1 de notre règlement.

Nous aurons ensuite à nous pencher sur la recevabilité formelle du postulat. Nous passerons ensuite à la discussion et au vote sur l'une des deux possibilités suivantes prévues par l'art 68 al. 2 de notre règlement et choisie par le postulant :

- soit de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres présents, le demande ;
- soit de prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, avec une procédure de vote classique à la majorité ;

J'invite donc M. Girardet à venir présenter à la tribune son postulat, M. Girardet, vous avez la parole.

M. Lucas GIRARDET :

De nombreux espaces verts, comme vous le savez bien, ponctuent tout le territoire de la Commune de Pully. Evidemment, si on regarde un peu la carte et où se situent ces espaces verts, la majorité se retrouvent plutôt au sud de la ville et évidemment, il serait intéressant que tous les habitants puissent bénéficier d'espaces verts, à proximité, plus ou moins à proximité de là où ils habitent, espaces verts dont les vertus ne sont évidemment plus à démontrer pour tout à chacun, que ce soit sa génération, sa situation socio-culturelle et toute la population est donc à même de profiter des différents espaces verts quelques soient leurs caractéristiques. Or, il se trouve qu'il y a une prairie au niveau de Chantemerle, qui est peu utilisée, qui n'est pas utilisée, qui est juste une prairie avec 4 arbres ou 5 arbres et un arbre mort qui pourrait être transformée de manière extrêmement simple, sans installations somptuaires, sans faire remplacer le gazon, ou mettre du gazon plutôt, sans faire des jardins type compliqués ou avec beaucoup d'aménagements, peut-être juste mettre quelques aménagements type bancs, tables, des éléments de place de jeux pour enfants, enfin un certain nombre d'aménagements extrêmement simples, qui demandent peu d'infrastructures, peu de génie civil, peu de frais finalement, et finalement cette prairie qui est peu utilisée pourrait être mise à disposition des habitants du nord, en particulier, mais de toute la population de Pully, évidemment. Voilà l'objet de ce postulat, qui demande l'étude de la faisabilité d'un parc à Chantemerle.

La Présidente :

Merci beaucoup M. Girardet. Je vous propose de rester là. Je passe maintenant la parole à la Municipalité, M. Leuba nous vous écoutons.

M. Nicolas LEUBA, Municipal :

M. Girardet nous a fait parvenir son intervention le 23 septembre 2020 et nous l'en remercions. Nous avons pris connaissance de sa volonté de créer un parc provisoire sur le terrain communal situé au nord du collège de Chantemerle. Sur le fond, nous partageons les arguments écologiques et sociaux de M. Girardet, nous avons déjà réalisé des parcs provisoires sur d'autres parcelles communales en attente de constructions futures. (Place de la Gare et parcelle 11, par exemple). Cependant, un aménagement sur cette parcelle serait une atteinte à la biodiversité actuelle. D'autre part, le terrain de Chantemerle est un terrain de réserve en vue de constructions scolaires. Nous avons et nous savons déjà que les besoins en matière de bâtiments scolaires dans le quartier augmentent régulièrement et probablement encore plus rapidement que prévu, du fait aussi de la réalisation du quartier des Boverattes. Dans le cadre de ces projets, des aménagements tels que demandés pourraient être aussi intégrés. C'est la raison pour

laquelle nous vous proposons de rejeter ce postulat car cet aménagement sera sans doute démantelé prochainement. Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, nous jugeons cette dépense inutile. Par ailleurs, nous n'avons pas de disponibilités dans le budget 2020 et aucun montant n'a été prévu à cette fin dans le budget 2021 qui vous sera soumis prochainement. Cependant, nous nous engageons volontiers à continuer d'entretenir cette prairie fleurie aussi et afin de favoriser le développement harmonieux de la faune et de la flore sur cet espace, ainsi que d'y laisser l'arbre mort auquel vous faisiez allusion comme perchoir naturel pour les grands oiseaux. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci M. Leuba.

Je me bornerai pour ma part à m'exprimer sur la recevabilité formelle de ce postulat. Je constate qu'il est recevable tant sur la forme que sur le fond. Je n'ai donc pas de remarque. J'ouvre donc maintenant la discussion sur la recevabilité de ce postulat conformément à l'art. 67 al. 3 de notre règlement. En l'absence de discussion, il sera considéré comme recevable sur le plan formel. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Tel ne semble pas être le cas, le postulat est donc considéré comme recevable.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, je demande au postulant ce qu'il souhaite faire quant à la modalité de renvoi de la proposition ? Je répète que selon l'article 68 al.2 de notre règlement, vous pouvez soit décider de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission, si 1/5 des membres présents le demande, vous êtes 74, parce que plusieurs conseillères, conseillers communaux ont profité de la pause pour partir, donc après un rapide calcul, nous avons besoin d'au moins 15 conseillers communaux qui le demanderaient, sinon de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité. M. Giradet, que demandez-vous ?

M. Lucas GIRARDET :

Je demande le renvoi à la Municipalité directement.

La Présidente :

Très bien. Le renvoi à la Municipalité nécessitera la majorité.

Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion sur le fond et sur la demande du postulant de renvoyer ce postulat à la Municipalité. A qui puis-je donner la parole ? Oui, M. Duvoisin.

Monsieur Jean-Luc DUVOISIN :

Dieu sait si j'aime les parcs, les promenades et les espaces verts et en tant que père de trois enfants, en particulier ceux qui sont dédiés à nos chères têtes blondes. J'aimerais tellement et j'aimerais tellement sincèrement soutenir la création d'un parc même éphémère tel que proposé par notre collègue, M. le Conseiller Girardet. Mes chères et chers collègues, nous avons en plus de la nécessité de ce terrain pour les écoles, nous avons deux tout petits problèmes : en effet, 1) les caisses sont vides, 2) nos concitoyens et concitoyennes ont refusé dimanche dernier par plus de 70% l'augmentation d'impôts communaux. Dès lors, puisque nous ne pouvons pas baisser les charges fixes, ni augmenter les recettes, il s'agit donc de diminuer les dépenses. Or autant qu'il n'est pas envisageable de couper dans les budgets alloués aux écoles et autres dépenses inévitables, en revanche il est de notre devoir d'être raisonnables et d'avoir une gestion stricte de notre budget. Or, Pully compte de multiples places de jeux. Il y a un terrain de sport à moins de 50 mètres de la place de ce terrain éphémère, sans parler de la magnifique esplanade de Chantemerle. A 20 mètres, de l'Esplanade, un terrain de jeux pour enfants avec trampoline à l'Avenue de Chantemerle et de Bellevue. De plus, le bus 47 amène

écologiquement, parents et enfants au port de Pully, où une des plus belles places de jeux qu'il m'a été donné de voir, je parle de ce grand espace au Quai Milliquet, qui a été inauguré cet été par notre Municipal Leuba. Pour toutes ces raisons, je suis dans le regret de vous demander Mesdames et Messieurs, de refuser la proposition de notre collègue Girardet et de la classer. Nous n'avons ni les finances, ni le besoin, en particulier pour de l'éphémère pour ça. Merci de m'avoir écouté.

La Présidente :

Merci, M. Duvoisin. M. Girardet souhaitez-vous répondre ?

M. Lucas GIRARDET :

Oui, juste rapidement. Evidemment, il y quelques places que Chantemerle a, une esplanade magnifique qui a une mini-place de jeu, je ne pense pas que cela soit une bonne idée, ce n'est pas une mauvaise idée, mais ce n'est pas l'idéal de tout orienter sur le bord du lac, que la nouvelle place de jeux du port est évidemment magnifique, mais si on a une place de jeux ou un parc de manière plus général à quelques minutes de chez soi, tout éphémère soit-il, il peut être éphémère et très, très facile et peu onéreux et il peut être tenu compte pour ne pas envoyer tout le monde au bord du lac.

La Présidente :

Merci M. Girardet, Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Oui. Mme Viredaz.

Mme Anne VIREDAZ :

Je suis un peu étonnée de l'intervention de M. Leuba, je crois que nous avons voté, il n'y a pas si longtemps, une dispense pour les propriétaires qui construisent et qui n'ont plus à mettre un joli canard qui se balance dans leur prairie et qu'en contrepartie, ils avaient à contribuer pour la création de places et d'espaces publics collectifs. Donc là il me semble, ce serait à Pully Nord, il y a énormément de constructions en ce moment, donc j'imagine que les propriétaires ou les futurs propriétaires ont été dispensés de créations de places de jeux et je pense que les fonds qui devraient être alloués à ces jeux ou à ces places d'espaces publics accessibles rapidement et dans le quartier pourraient bénéficier de cela. Ensuite, je ne pense pas que cela soit nécessaire de faire des aménagements très coûteux, on a un exemple d'aménagement éphémère qui est très apprécié et qui est relativement simple qui n'a certainement pas dû coûter des sommes folles, c'est celui qui est quand on va de la Place neuve, direction de la Clergère, où les maisons ont été démolies et on voit que c'est un espace avec quelques bancs et tables en bois, fabriqués avec le bois de la commune, qui est fortement apprécié par les gens du quartier qui viennent s'y tenir et en profiter. Donc, je pense que là aussi, on a parlé de démarche participative tout à l'heure pour l'Avenue de la Poste, on a vu que c'était un immense succès, je pense qu'aussi à Pully Nord, on pourrait imaginer des réunions avec les habitants du quartier, pour avoir ou les entendre sur ce qu'ils pensent sur ce qu'il serait possible de faire qui pourrait leur être utile comme aménagements pour cet espace. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Je vous remercie Mme Anne Viredaz. Mme Lena Lio, vous avez la parole.

Mme Lena LIO :

Le postulat de notre collègue, Lucas Girardet propose une affectation ludique de la prairie de Chantemerle et je m'en réjouis. Sans entrer sur l'aménagement qu'un tel parc pourrait avoir, l'évolution de cette prairie en parc public, serait un vrai plus pour la population du quartier. Un tel aménagement compléterait très heureusement la magnifique esplanade de Chantemerle, mais qui est peu récréative pour les familles et les enfants. En tant que

Présidente de l'Association de Pully Nord, je soutiens sans hésitation le postulat de Lucas Girardet. Cependant, cette proposition soulève une question de fond. Quel est le devenir à moyen ou long terme de cette parcelle ? Y-a-t-il d'ores et déjà des projets de construction ou une autre affectation ? Il serait bon que la Municipalité donne au postulat Girardet, que le Conseil communal soit informé du devenir de la prairie de Chantemerle. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

Merci Mme Lio pour votre intervention. Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole ? M. Leuba, nous vous écoutons.

M. Nicolas LEUBA, Municipal :

Je pense que j'aurais dû intervenir après l'intervention de Mme Lio, j'ai déjà dit et répondu à votre intervention, chère Madame, en vous disant particulièrement quelles étaient nos préoccupations sur ce terrain. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas que dans le futur quand on y fera une infrastructure scolaire, il n'y ait pas un parc, je dis juste que cela ne vaut pas la peine de faire un parc provisoire maintenant, de chambouler tout ça, d'abord pour des questions financières, ensuite pour des questions de logique dans le démarrage de tout ça et puis actuellement, la biodiversité y est assurée, il y a une prairie fleurie, qu'un paysan vient faucher deux fois par année et qui correspond tout à fait aux critères de la prairie fleurie en milieu urbain et puis, aujourd'hui, ce n'est juste pas adéquat sur du terrain à bâtir de faire des aménagements, un aménagement ne serait-ce que provisoire. Mais par contre, je répète, quand on y fera des écoles, il y aura un parc, il y aura des aménagements extérieurs, il y aura une place de jeux, c'est évident. Quant aux petits canards de Mme Viredaz, ce n'était pas juste pour compenser le petit canard, mais c'est clair au fur et à mesure que dans des PPE, on a donc, vous le savez comme moi, constaté que des gens faisaient des fausses places de jeux alibis, maintenant ils paient une taxe et puis avec cette taxe, on va pouvoir effectivement financer, cofinancer, l'entretien et le développement de places de jeux. Mais, vous le savez aussi, on a actuellement cinq places de jeux qui ont été créées, dont les dernières sont encore en travail, le dernier sera cet espace fitness urbain à Milliquet nord et cela, ça commence l'année prochaine. Donc, cet argent des taxes on l'utilise déjà pour le développement de ces places de jeux, qui sont bien sûr présentées à votre Conseil. Mais, il faut juste laisser un petit peu de temps pour que les choses se mettent en place financièrement. Donc, ce n'est pas un non, on dit juste que ce n'est pas le moment, voilà. Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci M. Leuba. La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Je me tourne vers le postulant, quelqu'un demande encore la parole ? Si ce n'est pas le cas, la discussion est close, nous allons passer au vote sur la proposition qui est de prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité. Je prie celles et ceux d'entre vous qui soutiennent le postulat de bien le manifester en levant la main munie du carton orange. MM. les scrutateurs, j'ai besoin d'un comptage clair et précis. Merci d'avoir tenu le bras aussi longtemps, c'est un excellent exercice pour les triceps.

Avis contraire ? MM. les scrutateurs s'il vous plaît ?

Abstentions ?

C'est à 49 voix pour et 28 voix contre que vous avez décidé de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Oui, M. Fague ? vous avez parole Vous n'avez pas de micro, il arrive

Monsieur Sébastien FAGUE :

Contenu du score qui me paraît un peu particulier par rapport à ce j'ai pu dénombrer, ne serait-ce que dans les rangs du PLR, je demande une contre-épreuve.

La Présidente :

Oui, M. Fague, la contre-épreuve est acceptée, je vous demande donc de revoter. S'il vous plaît, je prie celles et ceux qui soutiennent le postulat de bien le manifester en levant la main munie du carton orange, MM. les scrutateurs est-ce que je peux avoir un chiffre s'il-vous-plaît ?

Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'excuser, je vais compter moi-même, pouvez-vous s'il-vous-plaît revoter, je prie celles et ceux qui soutiennent ce postulat de lever clairement votre carton orange, je vous remercie.

Nous avons 35 oui, merci.

Je prie celles et ceux qui refusent ce postulat de lever leur carton orange.

C'est à 38 voix contre, 35 pour et 3 abstentions que vous avez décidé de classer ce postulat.

Je remercie M. Girardet et je le prie de retrouver sa place.

2.16 Divers

S'il vous plaît, il reste quelques minutes. Nous sommes parvenus au dernier point de notre ordre du jour, les divers. S'il vous plaît, il reste quelques minutes.

2.16.1. Réponse à l'interpellation de M. Remo Kuonen

Nous allons tout d'abord traiter la réponse l'interpellation de M. Remo Kuonen sur la reprise des charges de la facture sociale par le Canton, la réponse de la Municipalité du 25 septembre et la résolution proposée envoyée le 29 septembre.

Pour clarifier les débats, je vais d'abord ouvrir la discussion sur l'interpellation et la réponse de la Municipalité et dans un deuxième temps, j'ouvrirai la discussion sur la résolution qui sera votée.

La discussion est donc ouverte sur cette interpellation qui avait été développée lors de la séance du 24 juin dernier, la Municipalité avait alors décidé de répondre à la prochaine séance, nous y sommes, donc nous traiterons également de la réponse de la Municipalité que vous avez toutes et tous reçue le 25 septembre.

Je me tourne en premier lieu vers l'auteur de ladite interpellation, M. Remo Kuonen, souhaitez-vous vous exprimer ? Le micro est en train d'arriver.

M. Remo KUONEN :

Tout d'abord, je remercie infiniment la Municipalité de la réponse qui a été donnée à mon interpellation et je la félicite de la position très courageuse qu'elle a adoptée. Je vous invite donc très volontiers et tous à accepter cette proposition de résolution. Je pense qu'elle est absolument indispensable pour marquer un état d'esprit qui se manifeste depuis très longtemps au sein de notre Conseil. C'est une occasion rêvée ce soir que chacun d'entre nous apporte son soutien à la Municipalité dans cette problématique. Une dernière petite question, peut-être à M. le Syndic, pourquoi la commune de Pully n'est-elle pas membre de l'ADCV ?

La Présidente :

Merci M. Kuonen. M. le Syndic, souhaitez-vous répondre tout de suite ?

M. Gilles REICHEN, Syndic :

En fait la question s'est posée, on a quelques discussions en Municipalité à ce sujet, la problématique c'est qu'aujourd'hui l'ADCV et dans une position de faiblesse, d'avoir quitté les négociations à un moment clé, on est plusieurs à être d'avis que ce n'était pas une attitude très constructive, ça affaiblit la position des communes. Un autre élément, c'est clair qu'on peut trouver que l'UCV ne défend pas suffisamment la Commune de Pully ou des communes qui sont dans la même situation que Pully. Le problème c'est que l'UCV ne peut pas prendre une position complètement en faveur d'une commune comme celle de Pully et avoir 85% des communes qui sont contre elle. Ils sont obligés de trouver des compromis et quelque part c'est difficile à accepter pour nous, on a essayé de convaincre les communes à la dernière assemblée de l'UCV, de refuser ce fameux accord, mais l'UCV ne pourra jamais présenter une solution qui est favorable à 3, 4 ou 5 communes sous prétextes qu'elles sont fortement contributrices. Alors, qu'est-ce qui vaut mieux, être quelques communes dans la même situation à hurler ensemble notre désapprobation mais sans jamais rien obtenir ou faire partie d'une association qui est plus représentative de la diversité des communes et essayer petit à petit de faire comprendre à une majorité, qu'ils doivent aussi entendre un petit peu celles qui contribuent fortement. Pour le moment, rien n'est jamais définitivement acquis, mais pour le moment c'est cette position que la Municipalité a choisi de retenir, d'être membre de l'UCV, de faire savoir par tous les moyens possibles et on l'a fait jusqu'ici, bien avant la question de la résolution qui sera discutée tout à l'heure, faire savoir sa position au sein de l'UCV, dans les organes dans lesquels elle est représentée, notamment au groupe des villes ou en assemblée générale et pas toujours avec succès, mais c'est pour le moment à notre avis le moyen le plus efficace d'infléchir un certain nombre de positions parce que d'être encore une fois, une petite minorité dans une association qui pensent tous la même chose, cela n'amène rien en fait constructivement et en terme de résultats.

La Présidente :

Merci M. le Syndic, je vous rappelle que nous sommes toujours dans la discussion sur l'interpellation et sur la réponse, et pas encore sur le texte même de la résolution, est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Excusez-moi, je ne vous reconnais pas, M. Eperon vous avez la parole.

Monsieur Patrick EPERON :

Au nom du groupe UDC, je peux déjà vous dire que nous soutiendrons la résolution, mais j'ai une question complémentaire à la Municipalité. Je dispose déjà du texte qui va être déposé ces prochains jours, le texte d'initiative demandant la reformulation du financement de la politique sociale dans le Canton de Vaud entre le Canton et les communes et selon toute vraisemblance, ce texte fera l'objet d'une récolte de signatures à partir du mois de novembre prochain. Ma question à la Municipalité est comment se positionnera-t-elle lorsque l'initiative sera lancée ?

La Présidente :

Je vous remercie. M. le Syndic, vous avez la parole.

Monsieur Gilles REICHEN, Syndic :

Vous pouvez imaginer que la Municipalité a déjà été sollicitée par mail par les initiants, bien avant que le texte de l'initiative soit connu, du reste on en a débattu pas plus tard qu'à notre séance de ce matin. En fait, le problème est qu'une municipalité en tant que municipalité ne peut pas légalement soutenir une initiative et participer à la récolte de

signatures. Il semble qu'il y a, je ne suis pas juriste, une jurisprudence assez peu connue qui existe à ce sujet, chacun est libre de le faire à titre individuel, mais je crois que cela a été dit du reste aux initiants, mais en tant que Municipalité on peut se positionner sur certains objets de votations en ce qui concerne la Commune, si la Municipalité est unanime sur une position, ce qui n'est pas toujours le cas, si elle n'est pas unanime, ben il n'y a pas de position officielle qui est prise, mais sur une votation, mais dans le cadre d'une initiative, d'une récolte de signatures, d'un soutien explicite, voire financier d'un soutien à une initiative, c'est illicite pour une municipalité. Donc, à ce stade la Municipalité a considéré, compte tenu de ces éléments, qu'elle ne prendrait pas officiellement position dans le cadre de la récolte de signatures de cette initiative, mais que chacun était libre de le faire à titre individuel, elle a aussi décidé de ne pas combattre explicitement cette initiative, même si on a sur ce point probablement à titre individuel des avis divergents au niveau de la Municipalité.

La Présidente :

Merci M. le Syndic. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Oui, M. Eperon.

M. Patrick EPERON :

Encore une question supplémentaire à la Municipalité. Puisque que notre prochaine séance de conseil a lieu en octobre. Est-ce que la Municipalité peut soumettre au Conseil communal une résolution par rapport au soutien éventuel à cette initiative ou est-ce que ce n'est pas non plus permis par la jurisprudence ?

La Présidente :

Je remercie M. Eperon pour sa question. M. le Syndic, souhaitez-vous répondre tout de suite ? Oui, vous avez la parole.

Monsieur Gilles Reichen, Syndic :

La résolution n'est pas quelque chose qui est possible pour la Municipalité. Une résolution peut venir du Conseil, et en principe, en réponse à une interpellation, comme c'est le cas ce soir, elle peut, semble-t-il, même pas être spontanée comme ça du Conseil, elle doit venir dans le cadre de la réponse à une interpellation, mais cela doit venir du Conseil, le cas échéant.

La Présidente :

Merci M. le Syndic. Je me permets effectivement de confirmer, dans notre règlement il est précisé dans le règlement des communes, qu'une résolution doit venir d'un membre du Conseil et doit faire suite à une interpellation. Y-a-t-il encore une demande de parole ? Oui, M. Pfister.

M. Richard PFISTER :

J'ai déposé tout à l'heure cette résolution en mon nom en pensant bien que c'était au nom de nous tous.

La Présidente :

M. Pfister, nous allons parler de la résolution plus tard, est-ce que vous allez faire une intervention sur la réponse du 25 septembre ou allez-vous parler du texte.

M. Richard PFISTER

Non, elle est parfaitement satisfaisante. Mais comme M. Kuonen a déjà lancé le débat sur la résolution, comme M. le Syndic vient de préciser qu'elle devait venir du Conseil, il me semble que c'était le bon moment pour dire qu'elle venait du Conseil.

La Présidente :

Alors, c'est très bien mais je vais vous appeler tout à l'heure pour que vous puissiez la présenter si c'était ça.

La parole sur la réponse de la Municipalité envoyée le 25 septembre est-elle encore demandée ? Si tel n'est pas le cas, je clos la discussion.

2.16.2. Projet de résolution à la Municipalité

Vous avez tous reçu en date du 29 septembre un communiqué de presse avec le projet de résolution. Cette résolution vient effectivement de m'être adressée par écrit et signée par M. Pfister. Je confirme que c'est bien M. Pfister qui l'a signée. Il l'a fait devant moi.

Je constate que cette résolution est émise par écrit dans les respects du règlement, ce qui me permet en effet d'en accepter la forme et de vous la proposer dans notre ordre du jour. Néanmoins, je souhaite préciser que le texte n'est pas une copie conforme du communiqué de presse envoyé. Je demande donc à M. Pfister de venir la lire à la tribune et de la commenter s'il le souhaite. M. Pfister, vous avez l'opportunité de nous lire cette résolution.

M. Richard PFISTER :

M. Kuonen a déjà fait l'éloge de la résolution avant qu'elle vous soit présentée formellement, je l'en remercie. C'est d'autant plus facile pour moi de vous en donner les origines. Il est clair que le combat principal qui doit être mené par Pully pour amener le Canton, c'est-à-dire le Grand Conseil, a rectifié la répartition du financement de la facture sociale entre le Canton et les communes, c'est-à-dire de revenir au 2/3-1/3 qui était prévu initialement, qui a fonctionné initialement et qui s'est transformé en 50/50 petit à petit, parce que les communes ont à l'époque, au début des années 2000 accepté de venir en aide au Canton qui n'en pouvait plus. Actuellement, la roue a tourné, le Canton annonce fièrement des résultats brillants, plus brillants chaque année, il annonce un budget je crois déficitaire pour 2021, on peut se demander si ce n'est pas tactique, en tout cas manifester le mécontentement de la Commune de Pully par un ou deux gestes qui seront effectivement probablement peu suivis de résultats concrets, ils ne nous dispenseront pas de payer le 4^{ème} acompte de la facture sociale, c'est un signe que nous voulons donner, qui vient en appui aux grands efforts que fait notre Syndic au sein de l'UCV et ailleurs. Voilà la raison de cette résolution qui pouvait paraître infantile à certains, nous ne croyons pas que cela soit le cas, il s'agit de donner un signe et je vous enjoins naturellement à appuyer le texte que je vais vous lire maintenant, que vous connaissez probablement déjà tous, mais puisque la forme le veut, je vous le lis

« Par la présente résolution, le Conseil Communal de Pully invite la Municipalité à sursoir au paiement du 4^{ème} acompte 2020 de la facture sociale, suivant ainsi sa Commission des finances, qui en a validé le principe à l'unanimité lors de sa séance du 15 septembre dernier. »

Voilà, il s'agit effectivement de venir en soutien aux efforts de la Municipalité. Voilà l'objet de notre vote maintenant. Je vous remercie d'approuver cette résolution, si possible à l'unanimité.

La Présidente :

Je remercie M. Pfister et je précise que tous les conseillers n'avaient pas ce texte en main et vu que moi-même j'en ai pris connaissance ce soir à 19h58.

M. le Syndic, Mme et MM. les municipaux, souhaitez-vous prendre la parole ? M. le Syndic.

M. Gilles REICHEN, Syndic :

Juste quelques mots pour remettre un peu le contexte de cette résolution. Elle fait suite à une discussion qu'on a eue, un débat qu'on a eu, en Commission des finances. Elle fait suite, c'est vrai, vous l'avez compris au débat et à l'acceptation de l'accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat, alors j'ai envie de dire ce que n'est pas cette résolution. Ce n'est pas revenir sur l'accord qui a été validé dans une assemblée générale de l'Association qui sera vraisemblablement validé par le Grand Conseil, ça c'est derrière nous. Ce n'est pas une commune dite riche, on peut discuter et il faudrait me dire ce que c'est une commune riche, mais une commune dite riche, c'est-à-dire une commune à forte capacité financière, ce n'est pas l'attitude d'une commune riche qui pleure et qui ne veut pas payer. Ce n'est pas ça. Ce n'est pas une attaque de la facture sociale. C'est un autre débat. La facture sociale, les régimes qui en font partie, la question de savoir qui doit être les bénéficiaires, tout ça c'est réglé par des lois cantonales, par les autorités cantonales, le Grand Conseil, Conseil d'Etat, ce n'est pas ça la question. Aujourd'hui, avec la crise qu'on connaît, on en a suffisamment parlé, elle vient de cette répartition et la modification récente de cette répartition, ça veut dire progressivement depuis 2016 avec un plein effet en 2019. On a vu l'impact de la modification de cette répartition, c'est plus 10 à 12 millions, pour la Ville c'est le début, à peu près, au franc près de notre déficit budgétaire. Alors qu'est-ce qu'on peut faire ? la question est souvent venue devant ce Conseil ou même en Commission des finances. On ne peut pas faire grand-chose. Si ce n'est essayer de se faire entendre et pour en avoir parlé avec d'autres communes qui sont allées dans cette direction, qui c'est vrai a un caractère un peu symbolique, on s'est dit pourquoi pas à Pully, pourquoi pas une fois montrer clairement que la situation devient insupportable. Parce que payer l'équivalent de la moitié de nos recettes fiscales pour cette facture sociale, ce n'est plus supportable. On nous répond au Canton monter vos impôts, il faudrait les monter de 9 points, on a vu le résultat pour 2 points. On est dans une impasse. Donc qu'est-ce qu'on peut faire, c'est dire écouter les communes fortes contributrices, ce n'est pas qu'elles ne veulent pas payer, c'est qu'elles doivent pouvoir payer ce qu'elles sont capables d'assumer. Et c'est un petit peu dans la ligne du symbole, 3 acomptes de 10 millions chacun, on peut les assumer, le quatrième de 10 millions, il nous plonge dans une marge d'autofinancement à peu près équivalente, négative à peu près équivalente, à peu près. Donc, voilà c'est une manière de dire écoutez-nous, changez cette répartition, elle ne sera jamais complètement favorable à Pully. On ne dit pas on ne veut pas payer, mais essayez de comprendre la problématique d'une ville qui en est à réduire les prestations pour sa population, à peut-être renoncer à des investissements importants pour sa population, pour payer cette facture sociale qui doit être payée. Et, on n'a pas tellement de marge de manœuvre, à s'inscrire, alors bien sûr que, il faut aussi dire, je ne sais plus qui a parlé, M. Pfister a parlé de l'unanimité, soyons modestes, une action de ce genre, elle a du sens si elle est majoritairement, clairement soutenue par un conseil communal. Certains conseils communaux, certaines communes, le Conseil a carrément biffé la facture sociale du budget. On peut trouver que c'est stupide, illégal, tout ce qu'on veut, mais c'était aussi de la nature du symbole de dire, on n'en peut plus. Alors, on n'a pas fait cela à Pully, la facture sociale est complètement dans le budget, mais une résolution de ce genre, appuyée par le Conseil, c'est une manière de relayer un message, de dire écoutez, oui on peut assumer une partie, mais maintenant le système est disproportionné, déséquilibré et plus supportable. C'est juste ça qu'on veut faire, et pourquoi on le fait maintenant, c'est parce que l'accord est derrière, on n'y revient pas, malheureusement j'ai envie de dire, mais s'ouvrent maintenant les négociations sur la péréquation, donc aussi sur la répartition de la facture sociale. Nous on n'a regretté, j'ai dit à l'UCV qu'on

regrettait, que l'accord ne fasse même pas une allusion à cette répartition, je regrette qu'on ait utilisé quelque part, je l'ai dit à l'UCV, une forme de menace sur les communes, pour dire si vous n'acceptez pas l'accord, il n'y aura plus de discussions, alors que on a essayé d'expliquer, si 80% des communes avaient dit on ne veut pas de cet accord, ce n'est pas qu'elles auraient rien eu, elles auraient forcé le Conseil d'Etat à poursuivre les discussions et malheureusement, 80%, en pourcent je n'en sais rien, la majorité claire des communes, ont répondu au message de peur en disant, on aime mieux avoir ça que rien. Mais ce n'était pas ça l'enjeu. C'est dire, on aime mieux que vous retourniez à la négociation, plutôt que d'obtenir ce que vous avez obtenu et malheureusement, les communes qui ont soutenu ce message étaient minoritaires comme par hasard, c'est celles qui sont les plus fortes contributrices à la facture sociale. Donc voilà, voilà le contexte, moi je sais que vous avez probablement les uns et les autres de bonnes raisons de trouver que c'est peut-être inutile, que c'est risqué, c'est dangereux, que c'est un mauvais signal, il n'y a pas beaucoup de signaux qu'on peut donner au Canton et aussi à l'UCV, de dire non, maintenant regardez notre Conseil, il ne veut pas. A la fin on devra payer, on ne va pas sauver les finances de la Commune avec ça, bien sûr que non, tout le monde en est conscient, mais on a pu voir aussi par le communiqué qu'on a sorti sur l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV, même si le résultat final, on n'a pas été suivi, on a vu quand même que la position d'une ville comme Pully n'est pas tout à fait anodine. Quand vous avez une petite commune riche de la Côte qui crie, on dit c'est une petite commune de riches qui ne veut pas payer. On peut dire ça la même chose de Pully, mais on se rend compte que Pully, en tant que ville, a quand même pas tout à fait le même impact et ça peut et en tout cas c'est là-dessus qu'on mise, on a aucune garantie de résultat là-dessus, mais on mise quand même sur un impact qui n'est pas tout à fait anodin, si une ville comme Pully, dit, arrive à la solution de dire, nous maintenant on ne peut pas payer. Voilà le contexte de cette résolution, évidemment c'est un peu le débat qu'on a eu avec la Commission des finances, c'est pour ces raisons que je vous invite Mmes et MM. à soutenir cette proposition et à appuyer la Municipalité dans ses démarches.

La Présidente :

Je remercie M. le Syndic, Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Oui, Mme Viredaz, vous avez la parole.

Mme Anne VIREDAZ :

J'aimerais d'abord faire une remarque sur la manière dont cette résolution nous est parvenue, non datée, non signée avec prière de se prononcer tout de suite sans qu'on ait pu la recevoir précédemment, juste quelques heures avant notre séance de groupe, sans pouvoir faire des recherches plus avant, je trouve ça, je ne comprends pas comment est-ce qu'on peut présenter, sans même signer ce que l'on présente. Maintenant sur le fond, oui la majorité des Pulliérans a refusé une hausse d'impôts ou a refusé l'arrêté d'imposition tel qu'il avait été voté par ce Conseil, l'année dernière, cela a été refusé ce week-end a une très large majorité. Maintenant, il faudrait aussi, je pense que c'est un peu facile de mettre la faute sur le Canton, sur l'UCV ou sur les 85% des communes de l'UCV qui ne prennent pas ou n'exaucent pas les vœux de Pully de modifier, le mécanisme de calcul de la péréquation et de la facture sociale. Si Pully est aujourd'hui dans une situation financière extrêmement difficile, c'est parce qu'en 2015, ceux qui aujourd'hui voudraient une résolution ont voté une baisse d'impôts. De 2011 à 2015, la Ville de Pully avait une situation financière tout à fait saine et M. Pfister qui s'est exprimé aujourd'hui, nous disait en octobre 2015, qu'il était temps de faire un cadeau aux Pulliérans, qui s'étaient si bien comportés, alors que l'on savait, tous les signaux étaient au rouge, comme l'année précédente, tous les signaux étaient au rouge et on savait qu'il y aurait une nouvelle péréquation qui n'allait pas être plus favorable à Pully, au contraire.

Donc, si aujourd'hui Pully se trouve dans une situation financière difficile, c'est le résultat immédiat de cette baisse d'impôts qui a été accordée en 2015. Dès 2016, Pully a fait un déficit de 6 millions. Au cours de ces quatre dernières années, 45 millions ont dû être empruntés par la Commune. L'année passée, 10 millions n'étaient pas couverts par les recettes. Donc, oui alors cette situation on la connaît, on a voté l'année dernière 2 points d'impôt en plus, on savait que c'était loin d'être suffisant pour équilibrer les finances de la Commune, alors aujourd'hui, ceux qui ont voté cette baisse d'impôts, ceux qui ont retourné leur veste, en plus lors des votations communales du week-end dernier, ou ceux qui ont lancé le référendum sont très malvenus de se plaindre et je pense que c'est aussi l'avis de beaucoup d'autres communes du Canton, sont très malvenus de venir se plaindre que Pully refuse, essaie de faire un coup d'éclat en refusant de verser sa contribution ou son 4^{ème} acompte, je rappelle qu'on parle ici de facture sociale, c'est de l'argent qui va à des bénéficiaires qui en ont besoin et je trouve particulièrement malvenu cet espèce de coup d'éclat sur les dos des bénéficiaires des prestations sociales.

La Présidente :

Je remercie Mme Viredaz. M. le Syndic souhaitez-vous répondre tout de suite ? Vous avez la parole.

M. Gilles REICHEN, Syndic :

Mme Viredaz, on ne peut quand même pas dire n'importe quoi dans ce plénum, enfin oui, on peut, la preuve, mais je veux dire ce n'est pas admissible.

La Présidente :

M. le Syndic, j'ai fait un appel au début de cordialité entre tous, je vous prie de le respecter.

M. Gilles REICHEN, Syndic :

Oui Mme la Présidente, je vais tout à fait le respecter. Mme Viredaz vous ne pouvez pas, en plus comme ancienne membre de la Commission des finances dire des énormités que c'est la baisse d'impôts de 2016 qui est à l'origine de la situation financière que connaît la Ville aujourd'hui. On a eu, je ne sais pas combien de séances particulières avec la Commission des finances et je pense que vous y étiez encore, pour expliquer ce qui arrivait à la Ville, pour expliquer l'origine de la situation financière qu'on connaît aujourd'hui, cela n'a rien à voir avec les 2 millions 4, 2 millions et demi que représente les 2 points d'impôts de 2016, on ne va pas refaire le débat de 2016, c'est une baisse qui a été acceptée par une nette majorité de ce Conseil, alors certains dans vos rangs ont déjà dit que c'était la Municipalité qui voulait se faire réélire, c'est marrant cette année elle propose une hausse pour se faire réélire aussi, on ne peut pas dire des choses comme ça, Mme Viredaz. Ce n'est pas une question de facilité de mettre la faute sur l'UCV ou le Conseil d'Etat, je ne la mets pas sur l'UCV la faute en particulier, je la mets sur le Conseil d'Etat, sur le Conseil d'Etat qui a assaini ses finances depuis 2004 en prenant plus de 3 milliards et demi aux communes vaudoises, qui aujourd'hui est dans une situation financière saine, qui a fait des réserves comptables dans tous les coins possibles et imaginables et qui refusent à revenir à l'équilibre qu'on connaissait en 2004. Oui là, j'accuse le Conseil d'Etat d'être sourd à ces demandes des communes. Mais, il ne faut pas venir nous dire que c'est la baisse d'impôts de 2016 qui est à l'origine de la situation financière de la Commune aujourd'hui, parce qu'on a eu l'occasion d'expliquer en détail, chapitre comptable par chapitre comptable avec graphiques à l'appui, l'évolution de ces charges dites non maîtrisables et en particulier, des charges dues à la facture sociale. C'est ça, c'est une réalité. Alors maintenant, on peut trouver que c'est très bien, que c'est de notre faute et on ne fait rien. On fait quoi, on fait quoi ? On attend que cela se passe ? Le

stade suivant, vous verrez le budget 2021, on s'efforce de maintenir la pression, parce ce que s'en est une, pour maîtriser nos charges, et le peu qu'on maîtrise encore, mais le stade suivant c'est quoi, c'est d'aller baisser, de licencier du personnel, de baisser des prestations pour quand même pas arriver à payer ces 10 millions, alors on aura des débats là-dessus, on va directement dans cette direction, directement, on ne pourra pas rester assis en disant on attend la nouvelle répartition et on espère qu'elle nous soit favorable ? On doit bien essayer de faire quelque chose, même si c'est de l'ordre du symbole, mais écoutez-nous, faites quelque chose, ce n'est pas jouable, vous voulez attendre que le Grand Conseil nous impose une hausse du taux d'imposition sans référendum ? Parce que ça aussi c'est dans l'air du temps et des discussions, est-ce que c'est démocratique ça ? Mais peut-être qu'on va y arriver, aller tout droit vers le taux unique, qui avait été proposé il y a 15 ans ou 20 ans par un certain Joseph Zisyadis et tout le monde lui avait dit qu'il était complètement à côté, eh ben on va y venir, on y va de manière indirecte, mais on va tout droit au le taux unique, parce qu'il s'agit de prendre aux communes à forte capacité et tout le monde aura un taux à 72 et on verra qui décide de la redistribution des fonds et on verra ce qui se passe au niveau global de la fiscalité vaudoise à ce moment-là. Mais on ne peut pas juste pointer du doigt une baisse de 2 points, sans dire qu'elle était, on peut trouver que c'était opportun ou pas opportun. Le débat, il a eu lieu en 2016. Mais il faut aussi, si on veut parler de ça, aussi mentionner la situation financière de la Commune jusqu'en 2016, qui a fort heureusement engrangé des résultats positifs, fait des marges d'autofinancement 4 ou 5 fois ses investissements, ce qui nous a permis de diminuer heureusement notre endettement de 140 millions à 70 millions. Il faut dire aussi ça et puis peut-être qu'à un moment donné, eh ben voilà certains et une majorité de ce conseil a trouvé normal de restituer un tout petit peu au contribuable et on voit que le contribuable, il ne veut pas faire le chemin dans l'autre sens, je le regrette, mais c'est comme ça, c'est une réalité. Alors on fait quoi avec cette réalité, on attend que cela se passe ? Moi je crois qu'il faut essayer de dire non, il faut que les choses bougent, C'est le seul message qu'on essaie de faire passer avec une résolution. Sur la forme, Mme Viredaz, je m'excuse ce n'est peut-être pas à moi de le dire, une résolution elle ne doit pas être comme une interpellation, envoyée au groupe 10 jours avant, datée, signée, elle peut être griffonnée sur la table le soir-même de la réponse à l'interpellation, voilà, une résolution, elle peut être spontanée le soir du Conseil, sur la base de la réponse à l'interpellation.

La Présidente :

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse, quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? M. Nour vous avez la parole.

M. Yassin NOUR :

Nous comprenons bien effectivement que l'objet dont on parle aujourd'hui est un signal qui doit être donné au Canton et à l'UCV. Néanmoins, une majorité du Groupe Socialiste estime qu'au vu du calendrier et 3 jours après un refus d'augmenter le taux d'imposition, nous estimons que c'est particulièrement inadéquat et que cela peut être perçu même d'une manière assez hypocrite par certaines personnes non seulement dans ce Canton et notamment aussi les responsables des finances. Merci.

La Présidente :

Merci M. Nour. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? M. Pfister ? Si plus personne ne demande la parole, je clos la discussion sur cette résolution et comme le veut l'article 70 al.4 de notre règlement, une résolution doit être soumise au vote de l'Assemblée.

Nous allons donc voter le soutien à cette résolution. Je précise que le vote du Conseil ne sera pas décisionnel par rapport aux démarches de la Municipalité. Je prie celles et ceux qui soutiennent la résolution de le manifester en levant leur carton orange. Merci.

C'est à une large majorité que vous avez accepté de soutenir cette résolution.

Nous sommes toujours au chapitre des divers. A qui puis-je passer la parole ? Mme Lio, vous avez la parole. Oui, excusez-moi, M. Pfister je vous prie de reprendre votre place.

2.16.3. Sentier pédestre Chemin de Chandelar

Mme Lena LIO :

Je souhaite poser une simple question à la Municipalité au sujet du sentier pédestre qui part du haut de la Route de Chenaulaz et qui descend le long de la Chandelar jusqu'au 4 Vents. Ce sentier dispose de plusieurs aménagements sous forme de barrières et d'escaliers, mais il est actuellement fermé depuis pas mal de temps me semble-t-il, à cause d'une échelle métallique qui s'est effondrée. Ma question est de savoir si cette fermeture est définitive ou si des travaux sont prévus pour permettre la réouverture de ce chemin pittoresque. Merci.

La Présidente :

Merci Mme Lio. La municipalité souhaite-t-elle répondre ? Mme Masméjan vous avez la parole.

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale :

Oui bonsoir Mme, merci beaucoup pour votre question. J'aimerais d'abord vous dire qu'au vu de l'heure tardive, je ne vais en tout pas donner une longue réponse sur le Chemin de Chandelar, pensant que cela n'intéresse pas forcément tout le monde, je défie d'abord de compter le nombre de personnes qui sont déjà passées sur ce chemin, mais heureusement j'y vais et je peux vous répondre qu'effectivement, il est parfois fermé parce que ce que c'est un chemin qui est dans un terrain extrêmement instable. Il fait partie des zones rouges sur les cartes de dangers naturels en raison précisément de cette instabilité du terrain qu'on a sur cette région-là. Alors oui, il arrive de temps à autre et maintenant notamment, qu'il y a des éboulements et que le chemin est fermé et c'est pour des réparations et je vous rassure que ça n'est pas pour une fermeture définitive, qu'on en assure par le travail de nos forestiers, une ouverture maximale. tout en assurant la sécurité de ce chemin. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci Mme Masméjan. Mme Lio, vous avez la parole.

Mme Lena LIO :

J'émet le vœu que durant la fermeture de ce parcours pédestre, celle-ci soit indiquée dès le départ en haut de la Route de Chenaulaz. Il est en effet assez désagréable pour les promeneurs d'accomplir le tiers de la descente avant de se retrouver face à une interdiction et devoir faire demi-tour. Merci.

La Présidente :

Je remercie Mme Lio. Permettez-moi une seconde de vérifier une chose dans le règlement. La Municipalité prendra bonne note de votre vœu.

2.16.4. Tableau des séances Bureau et Conseil Communal

J'ai pour ma part un divers à vous faire part : vous aurez remarqué qu'il ne vous a pas été envoyé de nouveau tableau avec les séances du bureau et du Conseil. Ces dates vous avaient été envoyée le 23 juin. Il n'y a pas eu de modification, le bureau a donc maintenu les dates et heures provisoirement arrêtées.

Nous sommes toujours au chapitre des divers. Avant de clore la séance, je vous donne une dernière fois la possibilité de vous exprimer. Quelqu'un souhaite-il encore le faire ? Oui. M. Eperon.

2.16.5. Demande de rapport sur la Commune de Paudex

M. Patrick EPERON :

Un vœu bref à l'intention de la Municipalité en lien avec la décision de la Municipalité de Paudex, de ne pas payer sa part à la réalisation de la ligne de BHNS, qui concerne directement notre Commune. Peut-on attendre de la Municipalité qu'elle rapporte régulièrement à notre Conseil, par rapport aux conséquences de cette décision, respectivement des corrections possibles de cette décision. Merci.

La Présidente :

La Municipalité souhaite-t-elle répondre ? Non ? est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer. Vous êtes loin, je ne vous reconnais pas. M. Marion vous avez la parole.

2.16.6. Site internet de l'Union Pulliérane

M. Steeve MARION

J'ai vu ce jour sur le site internet de l'Union Pulliérane sous la rubrique Plan d'affectation Prieuré-Villa romaine, le texte suivant : la rénovation nécessaire du bâtiment administratif du Prieuré se transforme en un projet pharaonique à 30 millions avec une manœuvre de la Municipalité pour sortir ce bâtiment emblématique du plan de protection du Vieux village et c'est signé Mme Nadia Privet. Mme Privet comme vous le savez, ou du moins comme vous devriez le savoir, le montant pour le bâtiment administratif que vous indiquez est faux. Je suis désolé de vous dire que vous trompez la population et cela n'est pas très correct. Ce n'est pas 30 millions pour le bâtiment administratif et je crois savoir que l'on ne sort pas le bâtiment du plan de protection et d'affectation du Vieux village. Pensez-vous faire une correction sur votre site internet ?

La Présidente :

Je remercie M. Marion. Est-ce que Mme Privet souhaite répondre ? Mme Privet vous avez la parole.

Mme Nadia PRIVET :

M. Steeve Marion, Conseiller, je vous remercie. Je n'ai pas rédigé ce post, je n'ai pas signé, peut-être partagé, oui c'est sur le site de l'Union Pulliérane, maintenant non, je n'ai pas fait la complète rédaction, on a un comité rédactionnel, mais je suis très touchée que vous m'ayez octroyé la signature de ce papier. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Mme Privet. Y-a-t-il quelqu'un qui souhaite s'exprimer ? Oui, M. Carnello vous avez la parole.

M. Robin CARNELLO :

Je remercie M. Marion pour avoir porté à notre intention ces éléments, on lui répondra de façon détaillée, les calculs que nous avons effectués sur notre site Web, comme ça j'espère que nous pourrons répondre à son interrogation. Merci de votre attention.

La Présidente :

Merci M. Carnello. Nous sommes toujours au dernier point des divers, la parole est-elle encore demandée, avant de pouvoir clore cette séance, qui fut longue, mais riche, quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ?

Si ce n'est pas le cas, je vais clore cette séance en vous remerciant.

Nous vous retrouverons le 28 octobre à 20h et je vous souhaite un excellent retour chez vous.

(Applaudissements)

Fin de la séance 23h20

La Présidente :

La secrétaire :

Odile Cuénoud-Gonzalez

Francine Medana